

**VILLE DE LIEVIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 DÉCEMBRE 2016**

---

**Compte rendu**

# SOMMAIRE

Installation d'un nouveau conseiller municipal .....	5
Appel des conseillers .....	5
Désignation du secrétaire de séance.....	5
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2016 .....	6
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) .....	6
IV. <b>CRÉATION D'UNE POLICE MUNICIPALE</b> .....	8
- Création d'une police municipale à Liévin.....	8
III. <b>DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC</b> .....	17
- Délégation de service public - Centre Nauticaa - Lancement de la procédure .....	17
V. <b>FINANCES</b> .....	24
- Centre Nauticaa - Délégation de service public - Rapport d'activité 2015 du délégataire .....	24
- Décision modificative n° 2 - Budget annexe Nauticaa .....	25
- Décision modificative n° 2 - Budget lotissement La Sablière (annule et remplace la décision modificative n° 1 du 13 octobre 2016) .....	26
- Décision modificative n° 3 - Budget annexe lotissement Grand Siècle (annule et remplace la décision modificative n° 2 du 13 octobre 2016) .....	26
- Décision modificative n° 3 - Budget annexe Locations de salles (annule et remplace la décision modificative n° 2 du 13 octobre 2016).....	26
- Décision modificative n° 3 - Budget principal .....	27
- Régularisation du compte 18 « compte de liaison - Affectation à ... » du budget principal.....	28
- Budget principal Ville : Subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville.....	29
- Budget principal Ville : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.....	29
- Budget annexe Location de salles : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 .....	29
- Budget Nauticaa : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.....	29
- Budget Halle couverte : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.....	29
- Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2017 .....	30
- CCAS - Demande de subvention pour l'année 2017 .....	30
- Reversement de la participation financière du Contrat Enfance Jeunesse (Ville, CCAS et EPDEF).....	31
- Convention « Contrat Enfance Jeunesse » - Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais - Ville de Liévin .....	31
- Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la résidentialisation de 44 logements allée Oscar Niemeyer - Résidence la Gohelle à Liévin .....	32
- Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 38 logements rue Lechatelier à Liévin .....	32
VI. <b>MARCHÉS PUBLICS</b> .....	33
- Avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville.....	33
- Avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville.....	33

-	Marché de travaux - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville - Avenant n° 1 du lot n° 10 VRD .....	33
-	Marché de travaux - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville - Avenant n° 2 du lot n° 10 VRD .....	33
-	Construction de la Maison des projets du Vent de Bise - Avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre ....	34
-	Construction de la Maison des projets du Vent de Bise (annule et remplace la délibération du 30.06.2016) .....	34
-	Convention modificative de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Liévin .....	34
-	Accord-cadre à bons de commande pour travaux d'aménagement, entretien et réparation du patrimoine .....	35
-	Accord-cadre à bons de commande pour prestations de sécurité .....	35
-	Attribution du marché de fourniture et livraison de fleurs, plantes, arbres, fournitures horticoles et terreaux.....	36
-	Groupement de commandes Euralens - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet urbain Euralens .....	37
<b>VII.</b>	<b>AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME .....</b>	<b>38</b>
-	Liévin : acquisition au Conseil départemental de parking, voirie et parvis du collège Pierre et Marie Curie .....	38
-	Liévin : ZAC de l'An 2000 - Acquisition de parcelles à Territoires 62 .....	38
-	Liévin : 30 et 31 rue Chaptal, 32 résidence Aurore, 66 rue Germain Delebecque - Mise en vente par la SA d'HLM M&C Soginorpa .....	38
-	Liévin : angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin - Ancien foyer municipal - Vente par la Commune à Habitat 62/59 Picardie.....	39
-	Liévin : La Sablière - 2 <sup>ème</sup> phase - Rues d'Ingres et Kuhlman - Cession par la commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL Finapar .....	39
-	Liévin : résidence La Sablière - Cession par la commune de lots à bâtir.....	40
-	Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la commune de lots à bâtir.....	40
-	Liévin : Cité du 2 mai - Dénomination de la future résidence de 20 logements - Maisons & Cités Soginorpa .....	40
-	Liévin : rues Buffon, d'Alembert, Crépin, Joseph Viala, François Jacob, Emile Zola, Jules Ferry, du Maréchal Koenig, Colbert, Avenue Allende, Boulevard Mazarin, de Dunkerque - Conventions de servitudes entre l'Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville .....	42
-	Liévin : Centre tertiaire Arthur Pique - Levée de la clause de destination des lieux .....	42
-	Liévin : implantation d'un relais de téléphonie mobile .....	42
-	Liévin : Stade Duflot - Relais de radiotéléphonie Bouygues Télécom .....	43
-	Liévin : restructuration de la Cité du 2 mai - Convention de participation financière pour voiries et réseaux divers entre Maisons & Cités et la Ville de Liévin.....	43
-	Approbation d'une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge des travaux d'enfouissement de réseaux entre le Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle (SMTAG) et la Commune de Liévin relative à la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) sur le territoire de la commune.....	44
-	Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logement locatif social - Modalités de validation des documents d'orientations de la politique intercommunale des attributions et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs .....	45
-	Liévin : mise en place d'un plan de prévention des risques miniers du Lensois.....	46
<b>VIII.</b>	<b>ANRU</b>	

-	Projet de renouvellement urbain du secteur Vent de Bise/Jean Lebas - Signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain intercommunal dans le cadre du NPNRU .....	48
IX.	<b>SCOLAIRE</b> .....	48
-	Restauration scolaire - Conventions .....	48
X.	<b>PERSONNEL</b> .....	49
-	Approbation du rapport et du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire .....	49
-	Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (FSE) et Complément Indemnitare Annuel (CIA) pour les cadres d'emplois des attachés, des secrétaires de mairie et des assistants socio-éducatifs .....	50
-	Création des emplois temporaires d'agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement.....	52
XI.	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	53
-	Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières .....	53
-	Recensement de la population - Année 2017 .....	53
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013 .....	53
-	Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013 .....	54
-	Dérogation au repos dominical - Avis du Conseil municipal.....	55
-	Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire .....	56
XII.	<b>SUBVENTIONS</b> .....	57
-	Demandes de subventions 2016 .....	57
-	Demandes de subventions 2017 .....	58
XIII.	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	58
-	Motion relative à la prévention des expulsions locatives pour les ménages en difficulté.....	59

*(La séance est ouverte à 18 heures).*

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, nous allons commencer cette séance du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016.

### **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais tout d'abord vous rappeler que, lors du dernier Conseil municipal, j'avais fait part d'un courrier qui m'avait été envoyé par l'une de nos collègues, Madame Elodie DUVAL, en date du 25 octobre 2016, courrier par lequel elle nous informait de sa volonté de démissionner du Conseil municipal pour des raisons personnelles.

Madame Elodie DUVAL ayant été élue sur la liste « Liévin, notre passion commune », il convient de la remplacer par le ou la collègue qui se situe derrière la dernière personne qui a intégré ce Conseil municipal, en l'occurrence Madame Anita KACZMAREK. Cette personne est Monsieur Marc TEILLIEZ. Il est présent aujourd'hui pour la première fois.

Monsieur Marc TEILLIEZ intègre donc ce Conseil municipal de Liévin. Nous pouvons lui souhaiter la bienvenue au sein de ce Conseil municipal et lui dire que, désormais, nous attendons de lui, comme de chacune et chacun d'entre vous, le même engagement pour notre ville de Liévin.

Monsieur Marc TEILLIEZ, bienvenue et félicitations.

*(Applaudissements).*

**M. TEILLIEZ.-** Merci, Monsieur le Maire.

### **Appel des conseillers**

**M. LE MAIRE.-** Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).*

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur KUZNIAK.

Ce Conseil municipal est donc ouvert.

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.-** Je vais désigner un secrétaire de séance et demander à Madame VAN WAELSCAPPEL si elle veut bien rejoindre sa place habituelle de secrétaire de séance.

### **Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale**

**M. LE MAIRE.-** Je vous donne quelques informations habituelles sur notre personnel communal.

Je vous informe de la naissance le 15 novembre dernier du petit Emile, le fils de Mylène LIEBERT qui travaille au Relais assistantes maternelles.

Je vous informe également du mariage le 14 octobre dernier d'Edith CASIER, animatrice au CLSH et référente TAP, et de Bruno HULEUX qui travaille au centre culturel et social Carpentier.

Un second mariage a eu lieu le 10 novembre dernier, celui de Déborah SZYMCZAK qui travaille à la crèche Simone de Beauvoir.

Félicitations à Madame SZYMCZAK, Madame CASIER et Monsieur HULEUX.

En revanche – vous l’avez appris et nous lui avons rendu hommage dans le journal municipal Le Liévin – nous avons eu le malheur d’apprendre le décès d’un personnage bien connu à Liévin puisque, pendant des années et des années, il a été photographe municipal. Toutes les Liévinaises et les Liéviens le connaissaient bien, en particulier celles et ceux qui sont dans les associations, dans les manifestations associatives et municipales. Monsieur Philippe HOUZIAUX, qui était membre du service communication, est malheureusement décédé d’une longue maladie le 13 novembre dernier. Nous étions quelques-uns à l’accompagner jusqu’au bout. Il est enterré à Harnes. J’adresse à toute sa famille, en particulier à sa femme Jeanne et à son fils, nos sincères condoléances. J’ai déjà eu l’occasion de leur dire, mais je le fais à nouveau ici en notre nom collectivement. C’était un chouette type, il va nous manquer.

Je vous signale également que nous avons recruté plusieurs personnes. La liste est d’ailleurs longue :

- Michel VERDIN, qui est électricien au centre technique municipal depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016,
- David DEPLANQUE, au service menuiserie depuis le 2 novembre 2016,
- Mohamed BENNAI, animateur depuis le 3 novembre 2016,
- Typhanie DANIELEVIC, animatrice depuis le 3 novembre 2016,
- Sullyvan GAUDUIN, animateur depuis le 3 novembre 2016,
- Arnaud LELONG, agent de propreté depuis le 7 novembre 2016,
- René BRICHE, également agent de propreté depuis le 7 novembre 2016,
- Martine HODIER, agent d’entretien au CCAS Jules Grare depuis le 14 novembre 2016,
- David LEGRAND, agent de voirie depuis le 21 novembre 2016,
- Aurélie SENSÉ, aide auxiliaire de puéricultrice depuis le 28 novembre 2016,
- Isabelle DANIELEVIC, agent d’accueil au centre administratif depuis le 5 décembre 2016.

Je vous informe également des mouvements de personnel suivants :

- Antony CATENNE est devenu le responsable du service contentieux, il était auparavant au service des relations publiques.
- Il a été remplacé dans ce rôle par Caroline MARQUES qui travaillait auparavant au cabinet.
- Anne-Sophie BUTRUILLE est passée du service Habitat au service Cadre de vie.
- Patricia LECLERCQ est passée du service État-civil au service Cadre de vie.
- Anne-Sophie LEFEBVRE est devenue responsable de ce nouveau service Cadre de vie, service qui est en relation directe et de proximité avec la population.
- Olivier MENAGER, qui était au Centre technique municipal, a intégré le service Cadre de vie.
- Christophe DEVISE, à la suite du départ en retraite de René HOCHAIN, a pris la direction du service des ASVP.
- Aurélie ALLIA a été mutée du service Politique foncière, urbanisme, cadastre au service Stratégie urbaine ANRU et grands projets.

Voici donc les recrutements et les mouvements et affectations du personnel.

Je passe à l’ordre du jour.

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2016**

**M. LE MAIRE.-** Ce compte rendu appelle-t-il de votre part des observations ? (*Aucune*).

Il est donc approuvé à l’unanimité.

Je vous remercie.

### **II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu’il détient du Conseil municipal au titre de l’article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Monsieur le Maire, concernant les adhésions qui sont reconduites pour l'Association immeuble en fête et la Fédération des centres sociaux et socio-culturels du Pas-de-Calais, pouvez-vous s'il vous plaît nous rappeler les montants de ces renouvellements d'adhésion ? Est-ce que ce sont les mêmes par rapport à l'année précédente ?

**M. LE MAIRE.-** Je ne les ai pas en tête.

Monsieur KUZNIAK ?

**M. KUZNIAK.-** Pouvez-vous me donner les numéros de décision ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** 152 et 154.

**M. KUZNIAK.-** Les coûts d'adhésion pour les différents centres sociaux sont de 2 082,24 € pour les Hauts-de-Liévin, 3 372,79 € pour le Centre culturel Georges Carpentier et 3 410,50 € pour le Centre social Jules Grare, soit un total de 8 865,33 €.

**M. LE MAIRE.-** La question, Monsieur KUZNIAK, est de savoir s'il s'agit des mêmes montants que ceux de l'année dernière.

**M. KUZNIAK.-** Ce sont les mêmes montants.

**M. TALAGA.-** Monsieur le Maire, ce sont les mêmes montants, puisqu'ils sont calculés sur une présentation comptable analytique qui permet de définir ce prix d'adhésion sur la masse globale d'une année. C'est bien la masse de fonctionnement qui permet de calculer le coût de l'adhésion annuel. Il évolue si la masse évolue, ce qui n'est pas le cas.

**M. LE MAIRE.-** La procédure est la même et le calcul est le même pour tous les centres culturels et sociaux du Pas-de-Calais.

Avons-nous répondu à votre question, Monsieur KAZNOWSKI ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Parfaitement.

J'ai une autre question. Comme il est prévu dans le règlement intérieur de notre assemblée, serait-il possible de m'envoyer les prochaines convocations aux séances du Conseil municipal par voie dématérialisée sur mon adresse mail, accompagnées de l'ordre du jour et des éléments essentiels du dossier, afin d'éviter l'envoi en recommandé ? Est-ce que cela pourrait être mis en place pour les prochains Conseils municipaux ?

**M. LE MAIRE.-** Si on a votre boîte mail, cela ne va pas poser de problème de vous l'envoyer, mais je pense – Monsieur KUZNIAK va me le confirmer – que nous sommes quand même dans l'obligation de vous transmettre un format papier.

Monsieur KUZNIAK, est-ce encore en vigueur ?

**M. KUZNIAK.-** Tout à fait. Pour le moment, c'est l'envoi en recommandé qui fait foi. On peut vous l'envoyer par mail aussi.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** C'est afin de gagner du temps pour l'étudier.

**M. KUZNIAK.-** Il n'y a pas de problème pour vous l'envoyer en double par mail, mais vous l'aurez également en recommandé.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Merci.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Monsieur le Maire, c'est une demande que nous avons faite il y a environ deux ans quand nous avons reçu les premiers recommandés, parce que, avant, nous ne les recevions pas par recommandé, nous nous étions donc un peu étonnés d'avoir ces convocations par recommandé, parce que cela a un coût.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LAMAND, je ne doute pas que la bonne foi collective de cette assemblée, mais, si un jour nous ne le faisons pas comme on nous le demande officiellement et réglementairement et si

quelqu'un contestait le fait de ne pas l'avoir reçu en recommandé, je pourrais être ennuyé. Je suis donc la procédure réglementaire, non pas que je doute de votre bonne foi, mais je préfère me prémunir de tous risques éventuels. C'est le règlement.

**M. LAMAND.**- Vous avez raison, mais, si tout le monde est d'accord...

**M. LE MAIRE.**- Si demain on me dit que l'envoi dématérialisé suffit et que le fait de cliquer peut attester que vous l'avez bien reçu, je le ferai. Pour l'instant, réglementairement, je dois toujours vous l'envoyer en courrier recommandé avec accusé réception, c'est donc ce que je fais.

**M. LAMAND.**- Des mails, cela laisse toujours des traces.

**M. LE MAIRE.**- Il faut que la réglementation évolue.

**M. LAMAND.**- D'accord.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il d'autres questions ? *(Aucune autre).*

Ce compte rendu est-il approuvé à l'unanimité ?

*(Compte rendu adopté à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Je vais changer un peu l'ordre du jour de cette réunion. En effet, nous devons d'abord parler de la délégation de service public, mais deux personnes, Monsieur Olivier LEROY, qui est le directeur du cabinet H2O, et Monsieur Florian ROUZEAU, qui est le consultant Espelia, qui sont nos assistants à maîtrise d'ouvrage, que nous avons choisis pour nous accompagner dans cette délégation de service public, ne sont pas encore là. Ils ont pris le train, ils sont en retard ; en tout cas, ils arrivent. C'est eux qui devaient nous faire une présentation du lancement de la procédure.

Je vais attendre leur venue et je vous propose de passer tout de suite au sujet n° 4, la création d'une police municipale.

#### **IV. CRÉATION D'UNE POLICE MUNICIPALE**

##### **- Création d'une police municipale à Liévin**

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, nous avons décidé ici collectivement d'avoir recours à un référendum local sur cette création d'une police municipale. Ce référendum local s'est déroulé le 27 novembre dernier.

Je vous rappelle les résultats de ce référendum du 27 novembre :

- Nombre d'inscrits : 21 980.
- Nombre de votants : 3985, soit 18,13 % des inscrits.
- Nombre de bulletins blancs : 16, soit 0,4 %.
- Nombre de bulletins nuls : 32, soit 0,8 % des enveloppes.
- Nombre d'exprimés : 3937, soit 98,8 % des enveloppes. Il y avait eu 4 procurations.

Le « oui » a recueilli 2 460 suffrages, c'est-à-dire 62,48 %.

Le « non » a recueilli 1 477 suffrages, c'est-à-dire 37,52 %.

Une majorité s'est donc dégagée en faveur du « oui ».

Vous savez que, en cas de référendum, faute d'une participation de plus de 50 %, le référendum ne devient plus exécutif, il n'est plus que consultatif et la décision revient de facto au Conseil municipal de Liévin.

Il vous est donc proposé une délibération intégrée dans ce dossier, délibération qui acte la création d'une police municipale en fonction de ce résultat du référendum du 27 novembre 2016. C'est sur ce point que cette délibération est soumise au vote du Conseil municipal.



Mes chers collègues, j'ouvre le débat.

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.**- Monsieur le Maire,

C'est un non-événement. Je dirai « tout cela pour cela ! ».

Par ailleurs, combien a coûté cette opération ? Je parle de l'organisation du référendum, de la tenue des bureaux de vote et de toute la communication.

Tout cela pour moins de 4 000 électeurs ! Vous nous avez fait une parodie de démocratie. Les Liévinois en majorité sont restés à la maison et ils ont eu raison de le faire.

Sur le fond, Monsieur le Maire, permettez-moi d'avoir une pensée pour les habitants de mon quartier parmi lesquels un autoentrepreneur s'est fait voler cette nuit son matériel dans son véhicule utilitaire et se trouve maintenant dans l'impossibilité de travailler. J'ai eu l'occasion de rencontrer cet habitant ce matin et il m'a dit : « *voilà pourquoi j'ai voté contre ce projet de police municipale, car c'est surtout la nuit qu'il faut surveiller l'ensemble des quartiers de notre commune* ».

Monsieur le Maire, vous connaissez notre position sur le fonctionnement que nous souhaitons de la police municipale : une police qui travaille 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et également une police municipale armée.

Nous n'oublierons pas le 9 janvier dernier où Amedy COULIBALY a assassiné Clarissa JEAN-PHILIPPE, policière municipale de Montrouge. Je vous le dis, Monsieur DUPORGE – et je pèse mes mots –, c'est être un assassin pour un maire que de mettre un agent non armé sur le terrain.

Dernière question : quelle sera la place des femmes dans cette future police municipale ? De combien d'hommes et de femmes sera précisément constituée cette police ?

Pour nous, élus du Front National, parce que nous voulons dans ces conditions une troisième force de police à Liévin et non une farce.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Monsieur le Maire, la méthode Coué a ses limites. Comment peut-on parler de réussite démocratique quand plus de 80 % du corps électoral liévinois est resté chez lui ?

D'ailleurs, je me permets d'interpeller Monsieur DERNONCOURT à ce sujet. Est-il est satisfait que seulement 18 % des inscrits se soient déplacés sur ce référendum, lui qui, lors de notre premier débat sur la police municipale, nous indiquait qu'il n'était pas trop favorable à la mise en place de cette police, prétextant n'avoir pas bien lu le programme de la majorité municipale dont il fait partie et ce, depuis très longtemps ? 82 % (ou 81 et quelques pour cent), c'est énorme !

Liévin Ensemble vous avait mis en garde sur ce référendum. Ce type de consultation, que nous affectionnons par ailleurs, n'est utile que sur des projets nouveaux, qui n'auraient pas fait l'objet d'un vote au préalable, ce qui n'est pas le cas du projet dont nous débattons ce soir.

Faire déplacer la population à une élection traditionnelle est déjà difficile. On voit à chaque fois le taux d'abstention avoisinant les 50 %. Alors, demander aux Liévinois de venir dire « oui » ou « non » sur une proposition déjà votée par 54 % des exprimés en 2014, c'est d'une part ne prendre aucun risque sur le résultat car il était acquis depuis le mois de mars 2014 et, d'autre part, c'est surtout, sous prétexte de démocratie participative, ne pas froisser quelques éléments de votre majorité qui sont contre la police municipale.

De plus, les Liévinois n'étaient pas dupes. Il suffisait de voir les commentaires sur les réseaux sociaux pour savoir qu'ils ne se déplaceraient pas car, pour eux, la décision était déjà validée.

Nous aurions pu éviter une dépense inutile, nous aurions pu éviter de faire travailler du personnel le dimanche, d'ouvrir 26 bureaux de vote.

Ce référendum, dans le fond, ne change pas grand-chose. On a juste perdu six mois.

Nous étions pour la mise en place de la police municipale avant le scrutin, nous le sommes toujours. Nous l'avions aussi dans notre programme et ce, depuis l'ancienne mandature, à ceci près qu'elle aurait été un peu différente.

Nous voterons donc cette délibération, avec quelques réserves tout de même :

Sur les horaires, 21 heures, cela nous paraît un peu tôt parce que les délinquants ne s'arrêtent pas à 21 heures.

Pas de police municipale le dimanche, je ne pense pas que les délinquants respectent le repos dominical.

De plus, à notre sens, même si cette police est de proximité, il faudrait qu'elle soit armée ; un policier armé est toujours plus convaincant que s'il ne l'est pas et, surtout, il sera plus facilement respecté, car même la police de nos jours ne l'est plus.

Nous dirons donc « oui » car nous sommes cohérents, nous dirons « oui » car ce projet est en phase avec nos convictions et, enfin, nous dirons « oui » car servir la population liévineoise est notre priorité.

*(Arrivée de Monsieur DARRAS).*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur LAMAND.

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.**- Monsieur le Maire, la question de mise en place d'une police municipale dans notre ville revient aujourd'hui devant le Conseil du fait, comme vous l'avez souligné, que 18 % des électrices et électeurs ont voté le 27 novembre dernier.

Avant toute chose, je veux préciser deux points essentiels de la démarche des élus communistes à l'égard de cette question.

Premièrement, je rappelle que, lorsque vous avez décidé de l'organisation de ce référendum afin que nos concitoyens soient pleinement investis dans ce projet, j'ai dit combien était appréciable votre démarche qui contribuait ainsi aux pratiques de démocratie participative.

Deuxièmement, en ces temps où les promesses électorales des politiques sont souvent jetées aux orties le lendemain de leur élection, nous avons, nous élus communistes, pour principe de respecter la parole donnée. Or, la mise en place d'une police municipale au cours de cette mandature ayant été clairement exprimée dans notre programme lors des élections, nous voterons en faveur de ce projet.

Cela n'empêche pourtant pas que nous formulions quelques interrogations à l'égard d'un projet qui engagera des financements importants (1,3 M€), d'un projet aussi qui, je le rappelle, relève normalement de la responsabilité de l'État et va donc consister en un nouveau transfert de charges.

C'est pour répondre au sentiment fortement exprimé par de nombreux Liéviens faisant état d'insécurité grandissante que nous avons, Monsieur le Maire, proposé le principe d'une police municipale. Certes, ce sentiment d'insécurité, la petite délinquance, les méfaits, vols ou autres agressions font que, notamment chez les personnes âgées, l'on réclame plus de moyens de protection des biens et des personnes.

Pourtant, bien des interrogations subsistent quant à l'augmentation des faits d'insécurité.

Ainsi, l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales et l'Insee viennent de publier le résultat de leur enquête annuelle selon laquelle le problème le plus préoccupant, selon 15 000 personnes interrogées, est le terrorisme pour 30,4 % d'entre elles, alors qu'il se situait à 17,7 % un an auparavant. En revanche, la proportion des personnes déclarant ressentir l'insécurité chez elles ou dans leur quartier baisse, passant de 21 à 19,5 %.

Doit-on mettre en relation ce recul du sentiment d'insécurité avec le fait que seuls 18 % des Liéviens se soient sentis motivés par le référendum portant création d'une police municipale et que, sur les votants, 2 sur 3 se soient prononcés en faveur de cette police ?

À noter également que c'est dans les quartiers populaires que la participation électorale est parfois faible (14,5 % au bureau 1, 13 % au bureau 7, par exemple). Certes, nous avons entendu dans les bureaux de vote la crainte de l'augmentation de la fiscalité, malgré l'engagement réaffirmé à plusieurs reprises que non, la part communale de l'impôt n'augmentera pas.

D'autre part, les horaires annoncés sur le fonctionnement de cette police municipale font que nous aurons à réfléchir, car les actes de délinquance se produisent effectivement plutôt de nuit.

De plus, il est un autre élément qu'il nous faut intégrer à notre réflexion, c'est ce que nous réserve l'avenir. Aujourd'hui en effet, la situation financière de la commune est particulièrement bonne et permet donc de financer ce projet sans contribution fiscale nouvelle de la population. Pour autant, les changements probables à venir dans la gouvernance du pays laissent craindre des réductions drastiques des dotations de l'État aux collectivités locales. Or, sachant que notre budget de fonctionnement dépend pour 39 % des dotations et pour 41 % de la fiscalité, on ne peut écarter le risque de difficultés pour la collectivité, sachant que nous avons défini le principe de non-augmentation des impôts locaux.

Nous avons un an et demi avant la mise en place de cette police municipale, un temps bien utile, je pense, pour affiner notre réflexion dans la période à venir, appréhender les éventuelles situations nouvelles, définir précisément les modalités de mise en place de cette police municipale pour laquelle le groupe communiste se prononce favorablement.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame GACI.

**Mme GACI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au nom du groupe socialiste, je souhaite remercier notre Maire, Laurent DUPORGE, pour l'initiative qui est la sienne.

Tout d'abord, par ce référendum local, vous restez fidèle à vos engagements, engagements d'écoute et de concertation de vos habitants.

Vous faites preuve d'écoute au quotidien, dans chacune de vos actions, lors de vos permanences, des comités de quartier, des réunions publiques, mais aussi lors de vos différentes manifestations, ou tout simplement quand vous croisez un habitant dans la rue. C'est dans cet esprit d'écoute et de considération qui vous anime au quotidien que vous nous avez proposé la mise en place de ce référendum et le groupe socialiste, comme les autres groupes de la majorité municipale – je les en remercie –, ne pouvait qu'accepter cette proposition.

Concertation : voici des années que vous avez accompagné, avec votre prédécesseur, la mise en place des comités de quartier ; ce qui nous a valu, je le rappelle, deux Marianne d'or et, plus récemment, en 2014, un label « ville conviviale, ville solidaire ». Eh oui, la solidarité et la convivialité nous tiennent à cœur à Liévin.

Effectivement, nous n'étions pas dans l'obligation d'utiliser ce genre de dispositif pour créer cette police municipale, puisqu'elle intégrait le projet de l'actuelle majorité municipale. Pour autant, après estimation précise de la mise en place de celle-ci (près de 1,5 M€ par an), il vous est apparu essentiel et naturel d'interroger notre population sur ce sujet.

Si, pour certains, le taux de participation semble faible, pour notre part, nous sommes ravis de constater qu'un Liévinois sur cinq s'est déplacé pour aller s'exprimer sur le sujet.

Je rappelle que, pour l'occasion, il n'a été fait par notre groupe politique – contrairement à un autre – aucune campagne de vote pour ou contre. Il nous semblait essentiel de laisser les Liévinois s'exprimer sans influence aucune. Ils ont approuvé la proposition à près de 63 %.

Monsieur LAMAND, sur la méthode Coué, je me vois ravie qu'il vous faille vous exprimer sur la police municipale pour dire que vous voterez favorablement pour le projet de délibération et je vous en remercie.

Monsieur KAZNOWSKI, tout d'abord, vous faites avec votre groupe clairement campagne avec un appel à voter contre – je prendrai simplement vos publications sur les réseaux sociaux. Il est clair que, lorsque vos élus sur d'autres territoires recueillent près de 70 % de votes contre à un référendum concernant un équipement à près de 5 M€ qui n'a pas de projet culturel adossé, vous pourrez toujours traiter la presse de menteuse, mais ils ont eu raison de qualifier cette action de « bide ».

Police municipale, mobilisation coûteuse... Tout était fait pour que nos citoyens votent contre. Ils ont voté à près de 70 % pour.

Monsieur le Maire, merci de continuer, comme vous l'avez fait en octobre dernier, à interpeller les pouvoirs publics sur le renfort des effectifs de police nationale, l'objet n'étant pas d'opposer les uns aux autres. Merci de favoriser la création d'une police municipale qui viendra, non pas remplacer la police nationale, mais qui viendra en son complément jouer un rôle important au quotidien et au plus proche de nos habitants, sous votre autorité remplir des tâches essentielles en matière de prévention, de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Le groupe socialiste votera à l'unanimité pour la création de notre police municipale qui verra le jour en 2018 et, je le rappelle en conclusion, dans le respect de nos engagements municipaux de ne pas augmenter la part de la ville de l'impôt.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame GACI.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mon propos sera d'abord fait de ma lisibilité de ce référendum et, ensuite, de quelques questions sur cette police municipale.

Comme chacun en est à rappeler ses programmes, nous avons aussi un mot sur la sécurité dans la ville et, justement, nous souhaitons une consultation particulière sur la police municipale. Elle a eu lieu. Bravo et encore merci.

À ceux qui disent qu'on a gaspillé de l'argent, à ceux qui disent que c'était dans le programme et qu'il ne fallait pas aller consulter la population, je leur dis : « vous vous trompez ». En effet, ce qui désespère aujourd'hui l'électeur moyen, c'est justement qu'on ne lui donne pas assez la parole.

Monsieur le Maire, dans ce référendum, vous souhaitiez peut-être un plébiscite. Ce n'est malheureusement qu'un timide « oui » qui vous a été donné, mais je vous invite à continuer et ce, en ayant le souci du débat contradictoire et je vous suggère que nos réunions de conseil de quartier soient vraiment un lieu de débat contradictoire – je sais que ce n'est pas facile à faire, c'est plus facile à programmer –, plutôt qu'un lieu d'annonce où on va donner le coût d'une police et dire ce que va faire cette police municipale.

Donc, bravo, même si 2 500 Liévinois sur les 22 000 inscrits ont souhaité cette police municipale.

Voilà donc pour mon appréciation.

La démocratie participative s'entend si, déjà, les organes délibérants de la municipalité sont informés. J'ai eu dans ma boîte aux lettres aujourd'hui cette feuille qui m'informe de certaines choses que j'ignorais. Il est donc aussi important d'apporter – et on l'aura peut-être dans ce débat municipal – des informations aux conseillers municipaux.

Par exemple, lorsque vous annonciez vouloir un référendum municipal sur la mise en place d'une police municipale, j'avais bien noté le sentiment d'insécurité que nous expriment les gens, mais je n'avais aucun chiffre sur la délinquance de ces dernières années. J'avais donc sollicité de vous-même un rendez-vous, que vous aviez accepté, et je vous en remercie. Vous étiez accompagné à l'époque du commandant de police de Liévin et j'avais demandé les chiffres pour 2015 – c'était en mars ou avril 2016. La réponse m'avait un peu scotché, voire stupéfait : « nous avons les chiffres, ils sont publics, mais on ne vous les donne pas parce que, tant que la Préfète n'a pas fait sa conférence de presse sur la délinquance dans le Pas-de-Calais, elle ne peut pas les donner » !

Fort de cette information – excusez-moi de raconter ma vie, mais c'est important quand on parle de démocratie participative –, j'ai envoyé un recommandé à Madame la Préfète pour avoir ces chiffres, puisque je ne pouvais pas les avoir. Je n'ai jamais eu de réponse.

Par conséquent, la démocratie dans son ensemble commence aussi par une information des conseillers municipaux et je suis content que nous ayons ce débat.

Effectivement, Le problème de la police armée est un vrai problème. Si, demain, Monsieur FILLON est élu Président de la République, il l'a annoncé et nous étions des millions à l'écouter le soir où il y a eu le débat avec Monsieur JUPPÉ, il souhaite que la loi change et que les polices municipales soient armées. C'est un vrai débat. Cela aura des incidences, notamment en termes de coût, puisque les coûts ne sont pas les mêmes.

J'ai une question sur la composition de cette police municipale.

Personnellement, je porte un grand intérêt à ce que ce corps de policiers municipaux soit recruté dans la fonction publique territoriale où il existe tous les grades, notamment le grade de chef ou de directeur de la police municipale. Je souhaite que cet animateur de la police municipale, ce chef ou ce directeur de la police municipale soit recruté dans le corps de la fonction publique territoriale – puisqu'il y a un corps dédié à cela – et que ce ne soit pas un contractuel qui nous coûterait plus cher qui vienne prendre ce poste et qui n'aurait pas la même vision du service public qu'il doit rendre.

On nous parle d'une convention entre la police municipale et la police nationale. Je suppose que cette convention est à écrire. Je souhaite avoir des précisions sur ce qu'il y aura dans cette convention.

Enfin, je suis un peu interrogatif. On nous annonce de 26 à 30 fonctionnaires. Ceux que j'ai pu consulter me disent qu'une police municipale ne serait efficace qu'à partir d'un policier municipal ou d'un fonctionnaire qui fait de la police municipale par 1 000 habitants.

Je lis « trois véhicules ». Est-ce que, avec trois véhicules, cette police que vous souhaitez de proximité – et vous avez raison – va pouvoir fonctionner ? S'il y a cinq îlots à sécuriser, il serait bien qu'il y ait cinq véhicules.

Les horaires posent effectivement une interrogation. Qu'il n'y ait pas de police municipale en service le dimanche pose pour moi un problème. En effet, il y a certaines manifestations le dimanche où la police devrait être présente. Je connais des polices municipales qui sont en activité le dimanche. Les horaires jusqu'à 21 heures posent aussi des problèmes, puisque, apparemment, le sentiment d'insécurité s'exprime lorsque le soir tombe. En hiver, il tombe à 17 heures mais, en été, il tombe un peu plus tard.

Sur le coût de cette police, je suis très interrogatif. Nous avons démarré à 1 M€. Là, j'entends 1,5 M€. Dans les prospectus, je lis 1,3 M€. Je crois que ce coût sera plus élevé, mais cela n'engage que moi. Nous verrons, quand elle sera mise en place en 2018, combien on votera en 2019 si nous sommes encore là. Je pense que cette police municipale va coûter un peu plus cher que 1,3 M€ chaque année et je ne compte pas les 300 000 € d'investissement au départ.

Enfin, une dernière question tout à fait épisodique, mais qui a un impact sur le coût. Pourquoi proposer à la police d'intégrer l'ancien foyer municipal ou la caserne en louant ces locaux à Habitat 62/59 lorsqu'on est propriétaire de ces locaux ? Nous sommes propriétaires de ces locaux, pourquoi allons-nous les louer à un partenaire social qui va s'occuper de l'aménagement de ces locaux ? C'est une question que je me suis posée en lisant les documents qui nous sont arrivés.

Tout cela fait beaucoup de questions.

Je voudrais revenir sur le préalable de mon intervention. Effectivement, je salue votre organisation d'un référendum municipal, mais je vous invite à poursuivre ces efforts de démocratie participative.

Merci, Mesdames et Messieurs, de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres expressions ? Il n'y en a plus.

Mes chers collègues, débat fort intéressant dans cette assemblée municipale, d'ailleurs fort intéressant tout au long du temps de discussion, de concertation, de dialogue, de confrontation avec la population.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous le dis, je pense que vous avez raté ces étapes, parce que nous avons eu cinq réunions avec la population liéinoise, cinq réunions extrêmement intéressantes où vous auriez pu avoir réponse à quasiment toutes les questions que vous m'avez posées là. Si vous étiez venu dans ces réunions publiques, Monsieur LUDWIKOWSKI, vous n'auriez plus ces interrogations qui sont les vôtres aujourd'hui. En effet, tout a été donné dans ces réunions publiques. L'information a été apportée à

chaque réunion publique par le Directeur général des services sur la base d'un PowerPoint – on pourrait même vous le donner, cela vous prouverait que vos questions avaient leur réponse dans ce PowerPoint –, et également par une intervention complémentaire du commandant de police qui expliquait comment cette relation allait s'établir entre la police municipale et la police nationale. Tout cela a été dit au cours des mois de septembre, octobre, novembre, deux mois et demi d'une large concertation avec la population liévine.

Je dois dire que j'ai été fier et heureux d'engager ce débat. J'ai été fier et heureux d'engager quelque chose d'un peu nouveau. En effet, quand on regarde ce qui se passe ailleurs dans d'autres villes et d'autres territoires, cette pratique de la démocratie participative n'est pas si largement développée. C'était une première que ce référendum local à Liévin et j'en suis fier parce que je pense que, demain, la démocratie participative permettra sans doute à la démocratie tout court de retrouver de la vigueur et d'être à nouveau vivante.

Cela me désole, particulièrement comme élu et surtout comme citoyen, de voir que, d'élection en élection, et cela dure depuis plus de 20 ans, les chiffres de participation ne cessent de baisser.

Par rapport à ce constat qui est fait depuis 20 ans, que faut-il faire ? Constaté simplement et ne rien faire ou essayer de redonner goût à la population au débat public, au débat politique, à la confrontation, aux échanges d'idées ? Eh bien, je suis désolé, mais j'ai choisi la seconde solution. Je pense qu'il faut redonner goût à la population au débat public et ce référendum a été l'illustration de ce goût retrouvé au débat public.

Certes, vous pourriez me dire : « 18,2 % de participation, c'est bien insuffisant, Monsieur le Maire. Quel échec ! » Personnellement, je trouve que, au contraire, c'est un bon départ. Comme vous l'avez dit, Monsieur LUDWIKOWSKI, si d'autres occasions nous sont données de faire vivre cette démocratie participative, d'avoir recours à nouveau à un référendum local ou à une consultation populaire, je le ferai, parce que je considère que cela est indispensable à la revitalisation du débat public et du débat politique. C'est quelque chose auquel je suis très attaché.

Et puis, je reviens sur ce chiffre de 18,13 %. Chacun son compte, mais j'ai regardé un peu ce qui se fait ailleurs. Je vais vous en donner quelques-uns.

- À Beauvais, il y a eu un référendum, qui n'était pas loin de ce que nous avons fait, sur le fait de pouvoir armer ou non une police municipale. Taux de participation : 18,6 %. C'est dans le Figaro, je le précise, pour le cas où vous penseriez que j'ai inventé les chiffres.
- Dans l'Esbonne Info, à Montgeron, c'était un référendum par rapport à un PLU, plan local d'urbanisme. Taux de participation : 16,6 %.
- Nice, avec Monsieur ESTROSI, « êtes-vous favorable à la privatisation de l'aéroport Nice Côte d'Azur ? » Taux de participation : 17 %.
- À Stains, un référendum sur le droit de vote des étrangers. Taux de participation : 18,27 %.
- À Mantes-la-Jolie, un référendum local sur la représentation de cette ville dans une interco qui s'appelle la CAMY. Taux de participation : 12,02 %.
- J'ai gardé le meilleur pour la fin, c'était à Hayange, un référendum local sur la réhabilitation d'une salle de spectacle qui s'appelle Le Molitor. Taux de participation : 13,84 %. Je vois que le Maire, qui s'appelle Fabien ENGELMANN, se dit ravi de ce taux de participation.

Ce sont des exemples, je vous invite à les consulter sur Internet. Il y en a de multiples.

Oui, il est difficile de faire vivre la démocratie participative et c'est un long chemin. Ce sera un long chemin que de donner vigueur et vie à cette démocratie participative et, au-delà de cela, de redonner goût à l'électeur de venir systématiquement s'exprimer lorsqu'on lui demande de le faire.

Il n'y a pas de simulacre dans le référendum que j'ai sollicité et que j'ai mis en place pour cette police municipale. Je n'ai fait campagne ni pour le « oui », ni pour le « non », à l'inverse de certaines formations politiques ici.

Certes, c'était dans mon programme, parce que je pense que cette police municipale est nécessaire, eu égard à ce que j'entends dans mes permanences. Ces faits ne sont d'ailleurs pas des faits d'insécurité, mais des faits d'incivilité. Je vous incite, si vous le souhaitez, à venir à mes côtés pendant une de ces permanences et vous verrez que cela constitue le plat principal de beaucoup de mes permanences.

Malheureusement, parallèlement, même si on peut – et je l'appelle de mes vœux – avoir plus de policiers nationaux, force est de constater que la police nationale a des tâches immenses devant elle. Monsieur DERNONCOURT, vous avez parlé justement du terrorisme. Quand on voit le nombre de policiers nationaux qui sont mobilisés sur cette thématique ô combien importante, qui a permis – les chiffres ont été dévoilés – d'éviter de nombreux attentats en France, cela nécessite tellement de moyens de surveillance, je ne me fais guère d'illusion sur le retour d'une police de proximité telle que nous l'avons connue pendant un temps, en particulier avec le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre CHEVÈNEMENT qui avait eu cette idée de remettre les hommes sur le terrain. Cette police municipale a justement vocation à être sur le terrain, ce que ne peuvent plus faire les policiers nationaux. D'où cette complémentarité entre la police nationale et la police municipale, parce qu'il n'est pas question que la police municipale liévineoise fasse le travail de la police nationale, c'est hors de question, il est question de suppléer ce qui n'est plus fait aujourd'hui et de permettre que ces faits d'incivilité qui ne cessent de croître puissent au moins déjà stagner et, je l'espère à un moment donné, diminuer car, malheureusement, force est de constater que cette progression est parfois exponentielle.

Et puis, Monsieur KAZNOWSKI, la démocratie a un coût. Je vais vous le donner, parce que vous avez cité des chiffres qui, une fois de plus, étaient là pour tromper la population et surtout l'apeurer. Je vais vous donner les chiffres :

- Frais d'impression, c'est-à-dire les bulletins de vote, affiches, triptyques, tracts, courriers, enveloppes, silhouettes en carton pour l'accueil, mise sous-pli, distribution : 17 438,40 €.
- Indemnisation du personnel municipal affecté à la tenue des bureaux de vote et à l'organisation de ce vote : 24 500 €.
- Soit un total de 41 938,40 €.

Ce référendum a donc effectivement coûté 41 938,40 €, dont une grande partie est revenue au personnel communal qui a travaillé son dimanche. Je pense que, dans cette période de fêtes, ils ont dû être heureux d'avoir ce surplus d'indemnité et ce complément de salaire.

Oui, la démocratie a un coût et je l'assume pleinement. Je préfère de loin assumer ce coût et ne pas me tromper sur cette création de police municipale parce que, je le répète, j'avais certes mon avis, c'était certes dans mon programme, mais, sur une décision aussi importante que celle-là, il était nécessaire d'avoir confirmation de la part de mes concitoyens qu'il fallait ou non créer cette police municipale.

En effet, le coût pour la collectivité est important, Monsieur LUDWIKOWSKI, mais il ne sera pas dépassé, les chiffres qui ont été donnés seront respectés.

Je l'ai toujours dit dans toutes les réunions publiques : « vous avez le choix quant à l'utilisation de cet argent pour votre sécurité, votre bien-être, ou vous avez le choix de redistribuer cet argent qui serait consacré à la police municipale à d'autres actions : les personnes âgées, l'enfance, l'éducation, la remise en état du patrimoine communal, etc. » Toutes ces informations ont été données en toute transparence aux Liévineises et aux Liévineois et ils avaient donc toute connaissance pour faire leur choix. Or, le choix de la population liévineoise est sans appel, il est pour la création de cette police municipale.

Ce qui est intéressant quand on débat avec la population, au-delà de cette seule assemblée, c'est qu'elle vous fait des remarques, elle vous donne des orientations auxquelles vous n'avez pas forcément pensé au départ. En particulier sur les horaires, la population nous a dit : « Monsieur le Maire, on ne voit pas trop l'utilité de faire fonctionner la police municipale le matin. Par contre, terminer à 21 heures, cela fait un peu tôt ». Je ne suis pas quelqu'un qui a les oreilles bouchées, j'ai entendu ces remarques qui m'ont été faites par la population et vous imaginez bien que, forcément, nous adapterons ces horaires à la réalité des faits.

Je voudrais quand même vous dire une chose, mes chers collègues, à vous qui nous dites, en étant sûrs de vous, que c'est la nuit qu'il y a le plus de faits de délinquance et d'incivilité. Eh bien non. Je vous donne les chiffres. Je me suis renseigné, parce que je savais un peu les questions que vous me poseriez. En septembre 2016, il y a eu 329 faits pendant la journée, c'est-à-dire 59 % d'effets, 229 faits la nuit. En octobre 2016, il y a eu 279 faits pendant la journée, soit 58,9 %, 195 faits la nuit.

Vous voyez donc que la majorité des faits d'insécurité et d'incivilité se produisent le jour. Ceci dit, j'ai entendu les questions qui ont été posées par la population et, bien évidemment, nous nous adapterons

aussi à la réalité du terrain et à ce qui se produit sur le terrain. Rien n'est figé et tout peut effectivement évoluer. Si nous étions sur des positions figées, nous ne serions pas aptes à assumer nos responsabilités, il faut toujours s'adapter à la réalité.

Par ailleurs, le débat sur l'armement est un vrai débat et chacun a le droit d'avoir son opinion sur cette question. Les polices municipales en France ne sont pas toutes armées. La majorité des polices municipales ne sont pas armées, une minorité des polices municipales sont armées. Nous avons fait le choix – nous l'avons dit à la population – de ne pas armer cette police municipale.

Je rappelle que cette police municipale est une police d'écoute et de proximité. Il me semble qu'engager le dialogue avec la population n'est pas forcément plus facile à faire avec une arme que sans arme.

Toutefois, là aussi, je pense que l'avenir pourra peut-être être amené à changer la législation actuelle. J'ai entendu de la bouche d'un des candidats à la présidentielle qui est aujourd'hui particulièrement bien positionné – je parle de Monsieur FILLON – qu'il était clairement pour l'armement des policiers municipaux. Je vais vous dire aussi une chose ; alors que je suis contre, mais que de la même oreille j'entends ces mêmes choses, ces mêmes risques d'évolutions législatives, dans le bâtiment qui va accueillir cette police municipale, il y a un local qui est imaginé, inscrit, identifié pour accueillir demain, si nous devons armer cette police municipale, les armes et l'endroit où vous devez décharger et charger l'armement. Cela a déjà été intégré dans les futurs locaux de la police municipale. Vous le voyez, rien n'est absolument figé, tout est évolutif.

Je le dis, Monsieur LUDWIKOWSKI, je ne cherchais pas à avoir un plébiscite là-dessus. Vous vous trompez sur ma personnalité. Je ne suis pas d'une certaine époque, j'essaye d'être de l'époque actuelle et j'essaye surtout de me placer dans une perspective d'avenir. Je ne pense pas que l'avenir soit à vouloir des plébiscites sur sa propre personne. Ce n'est pas du tout mon style, au contraire. Quand on se lance dans un référendum, il y a toujours un risque politique, parce que certains – et nous l'avons entendu ici – cherchent à en faire une exploitation politique. Or, justement, ce que je voulais dans ce référendum local, c'était tout sauf d'en faire une exploitation politique, je dirai plutôt une exploitation politicienne. J'ai évité cet écueil, je l'assume avec fierté.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous le dis, je vous remercie des propos que vous avez eus sur l'initiative que j'ai prise et je remercie celles et ceux qui m'ont soutenu dans cette démarche parce que, si nous avons l'occasion de le refaire, nous le referons. C'est la grandeur de cette ville de Liévin d'avoir initié ce processus.

J'ai d'ailleurs pu observer que le maire de Givenchy-en-Gohelle lui-même, peu de temps après, avait émis cette idée d'avoir recours à un référendum ou à une consultation populaire. Je ne sais plus sur quel sujet, mais il suffit de relire les articles de presse d'il y a quelques jours.

J'espère que cet exemple liévin se propagera et que, à travers cela, la population dans son ensemble se réappropriera la chose publique, le débat public, la chose politique parce qu'il n'y a rien de plus noble – je le dis, Monsieur LUDWIKOWSKI et je le dis à mes collègues ici présents – que la politique, dès lors que le citoyen est associé aux décisions que nous prenons pour lui.

Mes chers collègues, je vais mettre au vote cette délibération fondatrice, historique.

Qui est pour la création de cette police municipale, pour le vote favorable de cette délibération ? (*Le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté*).

Qui s'abstient ? (*Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART*).

Qui vote contre ? (*Personne*).

(*La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART s'étant abstenus*).

Cette délibération est donc adoptée à la majorité. Je vous en félicite et je vous en remercie.

Je pense que vous pouvez vous applaudir parce que c'est quelque chose d'historique.

(*Applaudissements*).



Puisqu'ils sont arrivés, je vais passer la parole à Monsieur Olivier LEROY, directeur du cabinet H2O, et à Monsieur Florian ROUZEAU, le consultant du cabinet Espelia, qui sont nos assistants à maîtrise d'ouvrage désignés par la Ville, qui vont nous présenter la réflexion sur le devenir du centre aquatique Nauticaa de Liévin et en particulier le lancement de la procédure.

### **III. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

#### **- Délégation de service public - Centre Nauticaa - Lancement de la procédure**

*(Projection d'un PowerPoint).*

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Maire.

Excusez-nous pour notre retard.

Nous allons vous présenter notre étude, qui a démarré au mois de février 2016, sur le centre Nauticaa.

Je présente rapidement le centre :

- 924 m<sup>2</sup> de plan d'eau, six bassins, dont un bassin balnéo, une zone bien-être avec des saunas et hammam.
- Pratiquement 390 000 entrées à l'année : 64 % pour du public, 8 % pour des activités, 13 % pour la forme, 7 % pour les scolaires et 7 % pour les associations.

Vous gérez, en délégation aujourd'hui, un très gros équipement. Cela fait partie des gros équipements que l'on retrouve sur le territoire national.

En face de cela, vous êtes une ville de 33 000 habitants, vous avez un positionnement assez remarquable.

Je vais vous présenter le diagnostic technique.

Le coût du diagnostic technique.

Nous sommes partis du postulat suivant : il s'agissait de constater quels étaient les travaux à réaliser pour que l'équipement réponde aux normes, à la réglementation, à la sécurité et permette d'accueillir le public et le personnel dans de bonnes conditions et de générer des économies d'énergie et ce, pour les 30 ans qui vont suivre. Généralement, quand on construit un équipement aquatique, c'est pour 30 à 40 ans.

Je vais présenter tout de suite « la douloureuse ».

Sur ce tableau, vous avez 19 items. Nous avons tout visité dans votre équipement, nous avons fait des constats, des préconisations de travaux et nous avons chiffré ces travaux. Je ne vais pas entrer dans le détail, je vais vous donner les grandes masses.

- Premier paragraphe « Bâtiment, charpente, toiture » : 345 000 €. 330 000 € sont consacrés au remplacement de l'étanchéité des toitures. C'est évidemment un point important parce que, s'il y a une mauvaise étanchéité de la toiture, le bâtiment va vieillir très rapidement.
- Chapitre 6 « Halle, bassins et locaux associés » : 215 000 € de travaux. 211 000 € sont consacrés au changement de l'intégralité des baies vitrées, les grandes baies vitrées dans la halle bassin qui sont en fin de course, ce qui provoque d'abord des dépenses d'énergie supplémentaires et, ensuite, un inconfort avec beaucoup de condensations à l'intérieur dans la halle bassin.
- Chapitre 13 « Traitement d'eau ».

Vous avez deux points importants dans une piscine, le traitement d'eau et le traitement d'air. Le traitement d'eau, c'est le cœur de la piscine ; le traitement d'air, ce sont les poumons de la piscine. Ce sont des choses qui ne se voient pas, mais qui, en cas de mauvais fonctionnement, vont apporter de l'inconfort et augmenter les dépenses.

Les 250 000 € du point 13 « traitement d'eau » sont surtout dus à un rajout de capacité de filtration sur les bassins ludiques et pataugeoire et aussi sur la séparation des filtrations du bassin ludique, de la pataugeoire et du bassin de réception toboggan qui, aujourd'hui, ne sont qu'une ligne de filtration. L'inconvénient de n'avoir qu'une seule ligne de filtration pour le bassin ludique, la pataugeoire et le bassin de réception toboggan est que, si jamais – je suis désolé, je vais entrer

dans un détail pas très ragoutant – il y a une pollution fécale dans un de ces trois bassins, vous êtes obligé d'évacuer les trois bassins le temps d'une filtration totale, c'est-à-dire pendant une heure et demie à deux heures. La pataugeoire est fréquentée par des enfants en très bas âge et c'est généralement avec ce public qu'on a ce type d'accident.

- Chapitre 17 « Ventilation - traitement d'air » : 45 000 € d'investissement à faire. Vous avez quelques soucis sur l'architecture aéraluque du bâtiment, c'est-à-dire des flux, que ce soient des flux d'air entrants ou des flux d'air sortants, qui ne sont pas assez efficaces. C'est un point sur le confort du baigneur et du personnel, mais surtout sur le confort du bâtiment. Une piscine mal ventilée est une piscine qui va vieillir très rapidement.

C'étaient donc les gros points. En total de travaux, il y a pour 1,2 M€ hors taxe.

Vous voyez qu'il y a deux colonnes : la colonne « normes et sécurité » et la colonne « recommandé ». Souvent, lorsque je suis face à des élus, ceux-ci disent qu'ils ne vont faire que la colonne « normes et sécurité » puisqu'elle se monte à 84 000 € et, pour la colonne « recommandé », ils vont attendre. Je vais calmer vos ardeurs ; les deux colonnes sont intimement liées. Il y a des travaux induits pour se mettre aux normes et en sécurité qui passent dans le recommandé. La colonne « recommandé » n'est pas une colonne gadget, cela va vous permettre d'accueillir dans de meilleures conditions et de faire des économies d'énergie.

Sur le total de 1,2 M€ de travaux, on ajoute toujours 5 % d'aléas de chantier, ce qui fait 1,260 M€. Ensuite, il y a le coût d'opérations de 25 %.

Dans le coût d'opérations, sont inclus les coûts de maître d'œuvre. On peut jouer sur ces 25 %, parce que la maîtrise d'œuvre en piscine peut être entre 12 et 15 % d'honoraires. Là, il n'y aurait pas besoin d'un architecte, on pourrait prendre un bureau d'étude technique et on pourrait descendre les honoraires qui seraient de 9 à 11 %. Sur les 25 %, il y a 3 à 4 points qui pourraient être économisés. Dans les coûts d'opérations, vous avez aussi les bureaux de contrôle, etc.

On ajoute la TVA à 20 % pour arriver à 1,9 M€ de travaux.

J'ai essayé d'être rapide. Des dossiers ont été communiqués à vos services. Tout est détaillé.

**M. ROUZEAU.-** À partir du moment où on reçoit la fameuse « douloureuse », l'objectif est de savoir comment on va la digérer et quel montage on va engager derrière sur la réalisation des travaux.

Il faut avoir en tête que, au 31 décembre 2017, la délégation de service public actuelle prend fin. L'objectif était de réfléchir en global, de regarder à la fois les modes de réalisation et de gestion de l'équipement et de pouvoir l'analyser.

Nous avons décliné cinq phases :

- Les capacités de financement de la collectivité, voir quel portage on fait, portage privé ou public.
- La conception, tout ce qui est élaboration des plans, etc.
- La réalisation et le suivi des travaux.
- L'entretien et la maintenance de l'équipement, point très important, notamment le traitement d'eau et le traitement d'air.
- L'exploitation qu'on en fait derrière. Il faut voir notamment ce point sur le volet de l'exploitation commerciale.

Par rapport à votre équipement, il y a toute une série de montages juridiques possibles. Nous en avons noté quatre. Nous les avons testés, selon les avantages et les inconvénients, les objectifs qui nous ont été fixés par la collectivité, vos retours d'expérience sur la délégation actuelle que vous avez vécue sur la dernière décennie et toute une batterie de tests financiers pour voir quel modèle correspondait le plus au vôtre.

Je ne vais pas entrer dans les détails. Grosso modo, les trois premiers sont des financements publics ; le dernier (la concession) est un financement privé, il a été balayé rapidement par la collectivité.

Il s'agit de voir quelle maîtrise du projet et des travaux on souhaite avoir.

On a la possibilité de dissocier les différents lots.

- La conception : il faut entendre la sélection de l'architecte.

- La réalisation : c'est l'entreprise générale ou l'allotissement travaux avec différentes entreprises.
- Ensuite, on peut confier l'exploitation soit à un délégataire, soit la reprise en régie.

Nous nous sommes orientés sur le second, avec un financement public, portage public, éventuellement un recours à l'emprunt, mais il n'y a pas de financements privés.

Pour globaliser la conception et la réalisation de l'équipement, on est sur une réhabilitation, un site occupé, c'est assez complexe. Du coup, on part du principe qu'associer à ce stade-là l'architecte et l'entreprise générale pour améliorer derrière toute la pensée et le développement des études peut être un plus non négligeable.

Ensuite, nous sommes partis du principe que l'on renouvelait le principe de délégation de service public, qu'il n'y avait donc pas de retour en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Diapositive suivante : le recours au marché de conception réalisation. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais vous donner quelques idées sur la façon dont cela se déroule.

L'objectif est de limiter le nombre d'interlocuteurs. On fait un seul marché entre le maître d'œuvre, donc l'architecte, et l'entreprise générale. Cela nous permet de gagner une procédure et on peut imaginer que cela permet aussi de gagner un peu de temps sur cette procédure. Cela permet d'avoir un engagement contractuel global et forfaitaire dès le départ ; on n'a pas de risque de dérive financière au moment des remises des offres et, une fois que les entreprises de travaux viennent, on a un engagement dès le départ sur les coûts et sur le planning, ce qui est très important dans la maîtrise du projet. Il y a un travail en collaboration entre l'architecte et l'entrepreneur qui permet d'avoir des optimisations sur les méthodes constructives dès le départ et de ne pas attendre que ce soient les entreprises qui proposent une fois que le programme et les études sont figés.

Quelques alertes et des points de vigilance à avoir :

- En greffant l'architecte et l'entreprise générale, on peut penser que l'architecte va « rouler » pour l'entreprise générale, il faut donc suivre la procédure et savoir taper du poing quand il faut pour garder l'architecte à nos côtés.
- Il faut un engagement en amont qui nécessite un objectif exhaustif précis et détaillé. Il y aura un engagement contractuel dès le départ, mais cela nécessite d'avoir un cahier des charges pour l'architecte qui soit le plus complet possible.
- Il y a un gain espéré en termes de timing, mais qui est à relativiser, parce qu'on a des offres beaucoup plus abouties et plus travaillées. Il y a des synergies à avoir entre les différentes parties, cela nécessite donc un peu plus de temps et du temps de travail en amont de la part du programmiste.
- L'offre retenue à l'issue de la procédure devient contractuelle dès la signature du marché. On a donc très peu de marge de manœuvre après, mais on est censé avoir suffisamment travaillé en amont pour que cette offre n'ait pas besoin d'être rectifiée dans tous les sens.

Une fois qu'on a le montage de réalisation, on passe au montage de gestion. Les deux sont séparés, cela fera l'objet de deux procédures.

La délégation de service public : le prochain contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La durée prévisionnelle est de cinq ans. On est cadré par une nouvelle réforme qui est passée. Avant, il y avait un certain nombre de dérives sur X années, voire des décennies où l'on confiait l'exploitation. Maintenant, on est borné à cinq ans et nous avons respecté l'ordonnance.

Affermage : le portage des travaux est bien public.

L'objectif principal est de rééquilibrer la convention en faveur de la collectivité. Au regard de l'analyse que nous avons faite du contrat actuel, il y a des marges de manœuvre assez importantes, tant sur le plan financier que sur le plan technique. Il faut rééquilibrer les périmètres entre le délégataire et la collectivité qui ne sont pas forcément en votre faveur.

À titre indicatif, la procédure de mise en concurrence est généralement d'un an, pour être assez confortable et pouvoir anticiper éventuellement des « débordements » mais qui seront en votre faveur au niveau de l'analyse des offres et des négociations avec les différentes entreprises.

La publication de l'avis doit normalement être faite en janvier. En février-mars, nous avons une première série de candidatures où nous allons retenir et écrémer un peu les candidats. L'analyse des offres se fait au mois de mai, ce qui permet d'avoir les négociations étalées entre juin et septembre, entre deux et trois tours de négociation, ce sont des périodes assez longues où nous allons travailler avec les différentes sociétés, jusqu'à sortir un lauréat. Nous envisageons que le contrat soit mis au point au mois d'octobre, ce qui permet d'avoir ensuite quelques mois pour une période de tuilage, si jamais il y avait un changement de délégataire. Il y a toute une reprise de personnel qui est obligatoire, il y a un transfert des biens, des transferts financiers à faire, etc. Il faut avoir suffisamment de temps pour gérer tout cela et que ce ne soit pas fait dans la précipitation.

Une commission DSP sera constituée, elle suivra tout au long de la procédure l'analyse des candidatures, l'analyse des offres, etc. Une autre commission, qui est généralement indépendante, suivra toute la série des négociations au côté de l'AMO et de la collectivité.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LEROY et Monsieur ROUZEAU.

Mes chers collègues, je vous avais promis qu'il y aurait une présentation du travail de notre AMO sur ce centre Nauticaa.

J'ouvre le débat. Si vous avez quelques questions à leur poser ou à nous poser, allez-y.

Monsieur LAMIAUX.

**M. LAMIAUX.-** Je voudrais savoir depuis quand date la dernière remise aux normes de la piscine.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai plus la date des derniers travaux au centre Nauticaa.

**M. LEROY.-** 2011.

**M. LAMIAUX.-** C'est très récent. J'ai bien parlé de remise aux normes, je n'ai pas parlé de travaux.

**M. LE MAIRE.-** Je ne peux pas vous dire. En 2011, c'étaient des travaux d'extension, en particulier de réfection de toute la zone vestiaire, également de la zone d'entrée qui a été refaite. Je ne sais plus si le toboggan date de ce moment-là.

Monsieur VAN BEVEREN, vous connaissez tout cela. Dites-nous.

**M. VAN BEVEREN.-** Par rapport à la question de Monsieur LAMIAUX, il y a deux choses. Il y a une confusion entre les travaux de 2011 et la remise aux normes. En fait, on ne peut pas répondre à cette question étant donné que la piscine de Liévin date de 50 ans, qu'elle a toujours été entretenue et remise aux normes régulièrement.

La collectivité de Liévin est un peu particulière. Comme le disait Olivier LEROY, la durée de vie d'une piscine est de 20 à 25 ans. Or, elle vient d'avoir 50 ans.

Sur cette piscine, il y a eu trois remises en réfection lourde, avec une remise en conformité permanente. Actuellement, notre piscine est en évolution de développement dans un contexte de chalandise et d'expansion très particulier et les remises aux normes sont obligatoires de par des textes et de par la loi. Si nous n'étions pas aux normes au niveau de la collectivité, nous aurions des problèmes avec les différents services de l'État, au niveau du social et de tout ce que l'on veut.

Actuellement, à la demande de Monsieur le Maire, nous sommes sur une prospective de faire évoluer cet établissement qui est exceptionnel.

Je me permets simplement d'évoquer la dernière réunion, Monsieur le Maire ; je vous ai transmis la conclusion d'une journée de travail à Longuenesse, à la demande de « Piscine de demain ». Suite à cette réunion, la piscine de Liévin est considérée actuellement comme étant certainement une des meilleures en France, étant donné que nous dépassons les 400 000 entrées par an. Nous avons pu – et je remercie Monsieur POTTIER, le directeur des sports – passer cette journée à faire évoluer et changer certains clichés vis-à-vis de la ville de Liévin par rapport à ce centre Nauticaa.

Nous avons été sollicités non-stop – et c'est tout à votre honneur, Monsieur le Maire –, énormément de personnes se proposent actuellement pour venir en gestion future sur le centre Nauticaa, étant donné le

développement de la ville de Liévin et ce que vous avez fait au niveau de la réinstallation de la Ville au niveau finances – cela se sait très vite, les gens sont au courant.

Il n’y a donc pas de craintes, Monsieur LAMIAUX, par rapport à votre question. Tout est aux normes sur le centre nautique, tout est clair.

Comme l’a dit Monsieur LEROY, la somme de 1,8 M€ TTC que vous voyez, ce sont des mises en conformité et sécurité pour le bien-être de tout le monde. On se garantit de toute problématique qu’il pourrait y avoir. Il y a vraiment une transparence totale sur ce travail, par rapport à la demande de Monsieur le Maire sur le dossier qu’il m’a confié.

Le travail de l’AMO, assistance à maîtrise d’ouvrage, est justement de ne plus avoir de problématiques. On sait qu’il faut les travaux de 1,8 M€. Pour l’extension, on verra cela plus tard, mais, pour l’instant, il y a un minimum à faire.

C’est rare – cela nous a été confirmé à Longuenesse et notre piscine a d’ailleurs été prise en exemple pendant l’exposé – d’avoir une piscine qui a 50 ans et qui a eu trois grosses réhabilitations. Il est vrai que l’on aurait pu réfléchir un peu plus dans le perfectionnisme des choses, mais je pense que, actuellement, nous sommes sur un développement qui sera meilleur pour les fois prochaines, en rendant en mission de service public pour permettre que ce soit correct et encore mieux pour la ville de Liévin. Je pense que la ville de Liévin va se situer comme n° 1 sur tout le secteur de la communauté d’agglomération de Lens-Liévin.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur VAN BEVEREN.

Je voudrais aussi vous signaler, mes chers collègues – mais vous le savez –, l’investissement que Jean-Luc VAN BEVEREN a mis sur ce dossier. Ce n’est pas simple, ce sont des dossiers complexes et, avec Laurent POTTIER, le directeur du service des sports, ils ont fait un travail de titan, un travail difficile. Je suis d’ailleurs assez impressionné par l’accumulation de connaissances qu’ils ont désormais sur le sujet. Je dis aux AMO qui sont là : attention parce qu’ils vont peut-être prendre votre place, ils vont commencer à vouloir vous concurrencer dans ce domaine. Ils se sont beaucoup améliorés et ils savent désormais quasiment tout sur les centres nautiques.

**M. LEROY.-** Pas de problème, place aux jeunes.

*(Rires).*

**M. VAN BEVEREN.-** Je me permets une petite digression. Monsieur LEROY connaît bien la piscine de Liévin parce que, dans une vie antérieure, nous avons nagé et joué l’un contre l’autre au water-polo dans le bassin de Liévin.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire et merci à l’AMO d’avoir fait cette présentation claire, très technique, sur les problèmes que pourrait nous occasionner notre piscine et sur ce à quoi il faudrait s’attendre.

Le débat devient très technique, mais la question de ce soir n’est pas celle-ci. La question de ce soir est de savoir si nous allons continuer en affermage l’exploitation de cet établissement. Je voudrais revenir à cette question initiale mais, derrière tout cela, il y a l’exploitation technique et ce que cela va coûter à la collectivité.

Faut-il revenir en régie directe pour cet espace nautique ? Telle est la question de ce soir. Personnellement, je ne le pense pas. On parlait de la police municipale et des horaires ; les horaires d’exploitation de l’établissement aquatique actuel font qu’il y a un nombre d’entrées exceptionnel. Comment pourrions-nous avoir les mêmes horaires avec un espace aquatique qui serait en régie directe ? Ce serait beaucoup plus compliqué.

On nous explique qu’un certain nombre de travaux seront à faire, qu’on nomme « mise en sécurité » ou au moins pour prolonger la sécurité – c’est comme cela que je l’ai entendu. Effectivement, j’espère bien que notre établissement actuel répond aux normes de sécurité ; sinon, Monsieur le Maire, il faut le fermer tout de suite parce que c’est vous qui seriez demain dans les locaux de la police qui n’est pas encore municipale.

**M. LE MAIRE.-** Ne vous inquiétez pas, si tel était le cas, je le fermerais tout de suite.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Au-delà de cette petite allusion, je voudrais souligner ce que j'ai entendu, à savoir que nos marges de manœuvre seraient importantes, par rapport au traité de concession actuel qui est en cours. Effectivement, nous n'avons pas eu que du bonheur avec l'exploitant actuel de Nauticaa. Faut-il rappeler que nous avons été en procédure, que nous avons perdu. Faut-il rappeler que la communication était compliquée avec cet exploitant actuel. Faut-il rappeler qu'il fut un temps où les comptes rendus d'activité annuels nous parvenaient deux ans après.

Je voudrais en venir au dernier point qui pose un problème, pour lequel il faudra être attentif, sur la gestion humaine dans l'établissement. On note dans le rapport du concessionnaire qu'il y a un turn-over incroyable des maîtres-nageurs dans cet établissement, cela pose quand même un problème de gestion humaine et, nous collectivité, nous ne devons pas être insensibles à cela. Derrière la gestion humaine de l'établissement, il y a le service rendu aux clients et à celui qui exploite l'établissement. C'est un des thèmes sur lequel il faudrait se pencher.

Il y en a un autre. Là, nous avons une AMO pour le contrat de concession, mais, lorsqu'on va voir ce qui est proposé, on nous parle de tableaux de bord de suivi du concessionnaire. Quand ces deux messieurs seront partis et que le contrat de concession sera signé, il faut que nous ayons la possibilité et la réactivité pour suivre et lire ces tableaux de bord. Sinon, une fois que le concessionnaire aura eu le marché signé, il sera tranquille pendant cinq ans. Il faut que l'on se mette en capacité au niveau de nos services de bien savoir si le nouveau contrat qui a été signé est bien appliqué et notamment pour le bien de la collectivité.

Voilà ce que je voulais dire. Faut-il continuer en affermage la gestion de cet espace nautique ? Je pense que oui, pour le bien de tout le monde et notamment de la ville. Par contre, il faut être plus rigoureux quant au suivi de ce contrat d'exploitation, ce qui n'a pas été le cas à mon avis jusqu'actuellement.

Merci de m'avoir écouté.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce dossier ? (*Aucune autre*).

Monsieur LUDWIKOWSKI, mes chers collègues, d'abord et une fois de plus, j'adresse mes remerciements pour le travail qui a été fait. Sur ce dossier, je souhaitais avoir toute l'information nécessaire pour pouvoir ensuite prendre les décisions qui s'imposent. C'est pourquoi nous nous sommes entourés au-delà de nos services. Je redis à quel point ils se sont investis sur ce dossier pour se mettre à niveau, mais aussi combien était précieuse la mission des AMO.

Aujourd'hui, j'ai donc une vision claire de ce que nous devons faire pour faire en sorte que, demain, cet équipement, qui – Monsieur VAN BEVEREN a raison de le dire – est un des plus beaux de France, reste en haut du tableau et qu'il continue à pouvoir offrir des prestations de très grande qualité. Pour cela, ce sont tous les travaux et les recommandations qui nous sont faites. Maintenant, je sais que cela coûte 1,8 M€.

Derrière cela, il ne s'agit pas simplement de se mettre à niveau, de rester là où nous sommes, je regarde toujours vers le haut. Je suis comme cela ; pour ma ville, je ne regarde pas simplement droit devant moi, je ne regarde surtout pas en bas, je regarde toujours vers le haut. Pour que ce centre Nauticaa reste dans ce qui se fait de mieux en France, à côté de ces travaux recommandés par les AMO, il y aura aussi des travaux, des ajouts à faire en termes de bassins, peu parce qu'on est plutôt bon en termes de bassins. Il en manquerait plutôt un qui permettrait l'apprentissage de la natation et aussi pour tous les cours qui sont donnés et qui sont très sollicités par la population, un bassin avec des « trucs » qui montent et qui baissent, cela fonctionne très bien. Il manque aussi ici ou là une petite surface pour les gamins avec des jets d'eau. Il manquerait aussi une sorte de toboggan, un pentaglisse qui fonctionne également très bien ailleurs, de manière à faire en sorte que ce centre Nauticaa reste à la pointe. Je pense qu'il faut toujours regarder les choses ainsi. Si vous ne gardez votre longueur d'avance, à un moment donné, vous la perdez et vous reculez.

À côté de ces travaux recommandés nécessaires, ces travaux-là seront donc à faire. Je vous tiendrai bien évidemment au courant de ce que cela nécessitera comme financement, car vous imaginez bien qu'il faudra ensuite financer tout cela.

Concernant le coût, je pense que nous allons beaucoup gagner dans le cadre de la relance de cette délégation de service public. Au travers des chiffres qui me sont donnés sur les coûts de DSP dans d'autres centres nautiques de cette taille et par rapport à ce que nous payons là, je pense que nous allons effectivement avoir des marges de manœuvre certaines. Ces marges de manœuvre nous serviront justement à réaliser ces travaux recommandés par les AMO et également ces travaux d'extension de Nauticaa.

J'ajoute que, comme la délégation de service public se termine au 31 décembre 2017, les emprunts qui étaient liés aux travaux qui ont été faits en 2011 vont s'éteindre et nous aurons là aussi des marges de manœuvre importantes. L'idée est de pouvoir financer ces travaux recommandés et ces travaux d'extension à la fois par l'extinction des emprunts qui sont en cours, par ce qui va être gagné au travers de la renégociation de cette délégation de service public et il y aura sans doute à faire un petit emprunt supplémentaire pour pouvoir finaliser tout cela. Tout cela sur le plan financier pourra facilement se faire parce que la situation financière de la commune est bonne. Tout cela pourra se faire, non pas rapidement, parce que vous connaissez ma méthode de travail, j'ai un plan pluriannuel d'investissement, il sera respecté, et c'est à partir de 2020 que nous pourrons dégager les marges financières nécessaires pour la réalisation de ces travaux, qui ne sont pas urgents.

En tout cas, ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est la question de la délégation de service public. Faut-il la renouveler ou passer en régie publique ? Vous avez répondu tout comme moi, Monsieur LUDWIKOWSKI, la régie publique est impossible. Aujourd'hui, il faut se dire les choses clairement, il est impossible de faire fonctionner le centre Nauticaa, un centre nautique de cette dimension avec des contrats de droit public. On n'y arrivera jamais, en fonction des horaires qui sont ceux du centre nautique, c'est mission impossible.

La délégation de service public tombe donc d'évidence. Elle est d'ailleurs tombée d'évidence dans le cadre de la commission qui se réunit sur le renouvellement de ces délégations de service public qui, à l'unanimité, s'est positionnée pour cette formule de délégation de service public. Celle-ci ne sera effectivement plus de dix ans comme celle qui est en cours avec Castalie ; aujourd'hui, c'est cinq ans.

Quant au suivi de cette délégation de service public – je l'ai déjà dit ici à plusieurs reprises et quasiment lorsque j'ai pris mon mandat de maire –, la pire des choses est de ne jamais suivre ces choses-là ; la pire des choses est de se dire « c'est signé, on est tranquille, roule mémère ! » – excusez-moi de l'expression. Non ! Une délégation de service public se suit et se contrôle en permanence. Je le dis à Jean-Luc, à Henri et à Laurent POTTIER, le directeur de service des sports – c'est pourquoi je vous ai dit au préalable combien ils étaient bons aujourd'hui –, c'est eux qui vont suivre cette délégation de service public et l'exécution de celle-ci, pour s'assurer que ce qui a été mis dans le cahier des charges et qui doit être réalisé l'est vraiment et que l'exécution du contrat se fait comme cela est inscrit dans le contrat, pas d'une manière différente, pas à 90 %, pas à 60 %, mais à 100 %. Je pense d'ailleurs que, ainsi, nous aurons une bien meilleure relation avec notre délégataire parce que, justement, lorsqu'il y a un contrôle de ce délégataire et un dialogue avec lui, c'est souvent là qu'on a les meilleures relations et la meilleure collaboration.

Puisque vous parlez du climat social avec Nauticaa, Monsieur LUDWIKOWSKI, qui a fait l'objet d'articles de presse, je voudrais vous rassurer. Sur 38 personnes, il y avait quatre grévistes. C'est toujours quatre de trop. Sur ces quatre grévistes, je vous annonce que deux d'entre eux m'ont envoyé une lettre d'excuses en me disant qu'ils avaient été trompés par celles et ceux qui s'étaient mis en grève. Il reste donc deux grévistes et il se trouve que, sur les deux grévistes en question, l'une d'entre elles a envoyé sa lettre de démission. Le climat social n'est donc pas si terrible que cela à Nauticaa. Les ressources humaines, c'est toujours compliqué, ce n'est jamais simple. Il faut d'ailleurs saluer ce personnel de Nauticaa, dont les horaires de travail sont extrêmement larges.

Finalement – je le disais il y a deux jours au conseil communautaire d'agglomération de Lens-Liévin –, le dialogue a toujours du bon. En effet, le mouvement de grève en question a permis d'avoir une discussion entre personnel et direction. Je pense qu'il y avait effectivement besoin de ce moment de dialogue entre personnel et direction. La direction a regardé un peu les choses et il se trouve que les maîtres-nageurs sauveteurs ont gagné une chose par cette discussion et ce dialogue, au lieu d'être mobilisés le week-end une fois sur deux, ils le seront désormais une fois sur trois. Dans tout dialogue, il y a toujours du positif, il y a des vertus.

Soyez rassuré, Monsieur LUDWIKOWSKI, le personnel de Nauticaa est très largement investi dans ses missions et heureux de faire ce qu'il fait. La grande majorité du personnel aime faire ce qu'il fait, il aime s'investir dans les activités qui sont proposées à celles et ceux qui fréquentent ce centre nautique. Il n'y aurait d'ailleurs pas autant de monde s'il n'était pas autant investi. Le climat social est bon au centre Nauticaa ; il pourrait être meilleur, mais comme il pourrait être meilleur partout, y compris dans cette collectivité. On peut toujours faire mieux. Eh bien, essayons de faire mieux. Nous allons donc continuer d'essayer de faire mieux.

Voilà, mes chers collègues, sur ce centre Nauticaa et sur cette délibération que je vais mettre au vote.

Monsieur JACKOWSKI, vous deviez la présenter, mais on vient de le faire.

**M. JACKOWSKI.-** Monsieur le Maire, vous avez tout résumé. Je voulais surtout féliciter et remercier Jean-Luc VAN BEVEREN et Laurent POTTIER. À eux deux, c'est une véritable AMO. J'ai pris le dossier en cours de route. Je dirai : chapeau, Messieurs, pour le travail que vous avez fait, parce que c'était vraiment un « truc de fou ».

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je vais mettre au vote cette délibération sur la délégation de service public, le lancement de procédure.

Qui vote contre ? *(Personne).*

Qui s'abstient ? *(Personne).*

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Merci, Monsieur ROUZEAU et Monsieur LEROY, pour la qualité de vos travaux.

*(Départ de Monsieur ROUZEAU et Monsieur LEROY).*

Nous passons aux finances.

Monsieur JACKOWSKI, pour le rapport d'activité 2015 du délégataire.

## **V. FINANCES**

### **- Centre Nauticaa - Délégation de service public - Rapport d'activité 2015 du délégataire**

**M. JACKOWSKI.-** Par délibération en date du 15 octobre 1997, le Conseil municipal a décidé de retenir la société Castalie, anciennement dénommée « La Financière Sport et Loisirs GESCLUB », pour le financement, l'aménagement et l'extension des installations du centre Nauticaa, ainsi que pour la gestion, l'entretien et l'exploitation dudit centre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et ce, pour une durée de dix ans.

Conformément au chapitre 6 de ladite convention, le délégataire doit fournir un rapport technique et financier avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit l'année d'exploitation afin d'assurer une parfaite information de l'assemblée délibérante.

À ce titre, le rapport d'activité 2015 est disponible en mairie au service financier. Dans vos documents, une synthèse est jointe en annexe.

On peut retenir globalement de cette synthèse les trois points suivants :

Premier point, une hausse de la fréquentation globale de l'espace aquatique de +2,54 % et de l'espace remise en forme de +63,6 %. C'est principalement l'espace remise en forme qui tire vers le haut cette fréquentation.

Deuxième point, tant les animations que les activités, que les offres promotionnelles et la communication mise en œuvre pour promouvoir le centre sont, selon le délégataire, efficaces et portent leurs fruits, notamment avec une fidélisation de la clientèle.



D'un point de vue budgétaire, le résultat d'exploitation 2015 (56 686 €) est en baisse par rapport à celui de l'année précédente (119 000 €). Cette baisse s'explique en grande partie par des dépenses plus importantes en gros entretiens et réparations venant accroître le montant des charges. Toutefois, ce résultat demeure supérieur au résultat prévu au contrat prévisionnel initial, permettant à la commune de bénéficier d'un intéressement de 50 % sur cet excédent, soit 9 007,52 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Vous auriez pu préciser, Monsieur JACKOWSKI, qu'il ne s'agit pas de voter, mais simplement de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour relativiser la bonne santé dans le climat social de l'espace aquatique. Dans ce rapport d'activité du concessionnaire, je note page 5, concernant le personnel : « *Il est à noter un fort taux de turn-over dans le personnel. En effet, outre un agent de vestiaires, une hôtesse d'accueil, partis et remplacés, cinq maîtres-nageurs ont démissionné et ont été remplacés sur la période* ».

Si on considère que le turn-over du personnel est un indicateur d'un climat social qui serait à améliorer, il y en a un. On ne peut que faire mieux en la matière, mais il y a quand même eu quelques problèmes au niveau du personnel.

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous apporter une réponse, Monsieur LUDWIKOWSKI. Le monde des piscines change ; discutez avec n'importe quel directeur de centre aquatique, il vous le dira. Je peux dire à ceux qui cherchent une formation : « soyez maître-nageur sauveteur, parce que vous trouvez du boulot tout de suite ». De ce fait, il y a des turn-over extrêmement importants, parce qu'on se vend ailleurs, on va chercher des rémunérations plus importantes ici ou là. Le turn-over ne s'explique pas par une mauvaise ambiance, un mauvais climat social, il s'explique avant tout par le fait que le poste de maître-nageur sauveteur est extrêmement recherché et que, lorsque vous décidez de recruter des MNS, vous avez parfois du mal à en trouver et, en plus, ils se vendent aujourd'hui bien cher, parce que ce qui est rare est cher. C'est pourquoi je dis que, si des jeunes veulent s'orienter vers le métier de MNS, c'est le moment parce qu'on recrute beaucoup et ils sont bien rémunérés.

Sur ce rapport d'activité, pas de souci ? De toute façon, nous en prenons simplement acte.

Monsieur DERNONCOURT, nous en venons aux décisions modificatives. Je vous laisse présenter vos rapports et nous les voterons un par un.

**M. DERNONCOURT.-** Je propose, si vous en êtes d'accord, que l'on regroupe les décisions modificatives, les subventions d'équilibre et, enfin, les autorisations d'engager les dépenses.

**M. LE MAIRE.-** On vous suit Monsieur DERNONCOURT.

#### - **Décision modificative n° 2 - Budget annexe Nauticaa**

**M. DERNONCOURT.-** La DM n° 2 du budget annexe Nauticaa consiste à ce que la somme de 35 981 € que nous a versée le délégataire au titre de l'investissement 2014 soit inscrite en recettes de fonctionnement et que, en contrepartie, ces 35 981 € soient portés au chapitre « charges générales », réglant ainsi les frais d'eau des scolaires et des clubs jusqu'à la fin de l'année, compte tenu que l'enveloppe que nous avons inscrite initialement s'avère insuffisante.

**M. LE MAIRE.-** Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Comme d'habitude sur les décisions modificatives, le groupe Liévin Ensemble votera contre parce que, les modifications, cela commence à bien faire, il y en a tout le temps.

Nous n'avons pas voté le budget. Nous ne voterons pas toutes les modifications. Vous pouvez prendre en compte que nous voterons contre toutes les décisions modificatives.

**M. LE MAIRE.-** C'est noté.

Qui est contre cette décision modificative ? (*Liévin Ensemble*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Liévin Bleu Marine*).

J'en déduis que ce sera la même chose sur les autres décisions modificatives ?

**M. KAZNOWSKI.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Qui vote pour ? (*Le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART*).  
(*La délibération est adoptée par le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble ayant voté contre et Liévin Bleu Marine s'étant abstenu*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, poursuivez.

- **Décision modificative n° 2 - Budget lotissement La Sablière (annule et remplace la décision modificative n° 1 du 13 octobre 2016)**

**M. DERNONCOURT.-** Cette DM annule et remplace la DM n° 1 que nous avons votée le 13 octobre.

Elle porte, d'une part, sur une diminution des intérêts financiers à rembourser du fait que l'emprunt a été souscrit plus tard dans l'année et, d'autre part, sur l'inscription de dépenses supplémentaires compte tenu des frais bancaires de 4 400 € et de travaux pour 100 000 €.

Le tableau reprenant l'ensemble des opérations nous présente donc une DM équilibrée à 532 600 € et 388 800 € en investissement.

**M. LE MAIRE.-** Est-ce le même vote ?

(*La délibération est adoptée par le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble ayant voté contre et Liévin Bleu Marine s'étant abstenu*).

Je vous remercie.

- **Décision modificative n° 3 - Budget annexe lotissement Grand Siècle (annule et remplace la décision modificative n° 2 du 13 octobre 2016)**

**M. DERNONCOURT.-** La DM n° 3 relative au budget annexe du lotissement Grand Siècle s'inscrit dans la même démarche que précédemment.

Ainsi, des compromis de vente ont été signés pour cinq parcelles et un montant de 287 000 € est à inscrire en recettes. Le montant des intérêts financiers est en diminution du fait que les emprunts ont été souscrits plus tard dans l'année, mais elle entraîne des frais bancaires à hauteur de 8 600 €. Il convient également d'inscrire 7 000 € pour les frais d'étude.

Cette DM, dont le tableau vous présente l'ensemble des éléments, conduit à ce que la section de fonctionnement s'équilibre à 4 837 258 € et la section d'investissement à 2 588 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Est-ce le même vote ?

(*La délibération est adoptée par le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble ayant voté contre et Liévin Bleu Marine s'étant abstenu*).

Je vous remercie.

- **Décision modificative n° 3 - Budget annexe Locations de salles (annule et remplace la décision modificative n° 2 du 13 octobre 2016)**

**M. DERNONCOURT.-** Cette DM annule et remplace la DM du 13 octobre.

Elle concerne la salle Régnier et porte sur les éléments suivants :

La dotation de développement urbain a été enregistrée en tant que subvention transférable alors qu'il s'agit d'une subvention non transférable.

De plus, les immeubles de rapport doivent faire l'objet d'un amortissement. Or, un bâtiment se trouve inscrit au compte 2132 et doit être transféré au compte 21318 pour opérer son amortissement.

On notera avec intérêt l'impact politique d'une telle décision modificative impliquant délibération du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Est-ce le même vote ?

*(La délibération est adoptée par le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble ayant voté contre et Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

### - **Décision modificative n° 3 - Budget principal**

**M. DERNONCOURT.-** Cette DM est plus conséquente et comporte plusieurs éléments.

Ainsi, il est proposé de transférer aux dépenses générales des services, chapitre 011, des crédits d'autres services dont on sait qu'ils ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'année.

On peut donc affecter 280 000 € aux dépenses générales de service qui se décomposent en :

- 120 000 € pour des immobilisations corporelles,
- 100 000 € pour des études ANRU, notamment Vent de Bise et Lebas,
- 60 000 € pour l'entretien des voiries.

Toujours sur le budget général, il convient d'ajuster le compte 204 qui porte sur les conventions publiques d'aménagement, dont les comptes ont été ajustés depuis l'élaboration de notre budget en début d'année. Ainsi, la clôture de la CPA de La Sablière a généré une charge supplémentaire au titre du déficit et une valeur moins importante du foncier que nous avons racheté à Territoires 62. Il convient donc de transférer une enveloppe de 650 000 € du compte 2111 « terrains » au compte 2042 « subvention d'équipement versée ».

D'autre part, dans l'attente de clôture des deux opérations de lotissement après commercialisation des lots, des subventions exceptionnelles peuvent être versées du budget principal aux budgets annexes lotissements pour assurer l'équilibre des opérations. Il est donc proposé d'inscrire 575 650 € de subventions exceptionnelles aux budgets annexes pour des travaux à effectuer.

Enfin, 86 668 € viendront compléter l'avance faite au profit des budgets annexes lotissements pour en assurer l'équilibre pendant la phase de commercialisation.

Toujours dans le cadre de la DM n° 3 du budget principal, il convient d'inscrire 25 000 € supplémentaires pour l'installation des vidéo projecteurs interactifs (VPI) dans les écoles, la somme primitivement inscrite s'avérant insuffisante.

S'il y a des dépenses supplémentaires à inscrire à travers cette DM, il y a aussi des recettes complémentaires, à savoir :

- un reliquat de 17 500 € sur les intérêts qui nous sont reversés par le Syndicat mixte du stade couvert,
- l'ajustement de l'inscription budgétaire au chapitre des cessions d'immobilisation, en raison du transfert des terrains de La Sablière du budget principal au budget annexe.

Enfin, l'utilisation du virement de la section de fonctionnement à l'investissement à hauteur de 838 150 € pour assurer l'équilibre du budget.

Le tableau récapitulatif de cette DM n° 3 s'équilibre à 17 500 € en fonctionnement et est en diminution de 213 182 € en investissement.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Est-ce le même vote ?

*(La délibération est adoptée par le Groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble ayant voté contre et Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Nous passons à une régularisation de compte.

- **Régularisation du compte 18 « compte de liaison - Affectation à ... » du budget principal**

**M. DERNONCOURT.-** Vous le savez, nous avons plusieurs budgets annexes pour lesquels ont été transférés des biens, amortissements, subventions et éventuellement emprunts. Ces transferts se réalisent comptablement par diverses écritures et notamment l'utilisation du compte 181.

Une différence de 154 466,84 € était apparue entre le compte 181 et celui cumulé de tous les budgets annexes. Nous avons le 13 octobre procédé par délibération à une régularisation par un titre au compte 181 et un mandat au compte 1021, avec bien évidemment la même somme des deux côtés.

Eh bien, on vous le donne en mille, cela ne va pas. L'utilisation du compte 1021 « dotations » ne convient pas, car non accepté dans l'application Hélios du comptable. L'utilisation du compte 193 « autres différences sur réalisations d'immobilisations » apparaît plus adapté.

Il vous est donc proposé de délibérer pour que ces 154 000 € fassent l'objet d'un mandat au compte 193 et l'application Hélios sera ainsi satisfaite.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur DERNONCOURT, est-ce que vous vous éclatez dans toute cette technique ?

*(Rires).*

Il y a des moments où je vous plains.

**M. DERNONCOURT.-** Je vous assure qu'on a beaucoup de mal à s'y retrouver, mais je dois dire que nous avons une aide considérable de la part du responsable financier, Romuald GALLO.

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Monsieur le Maire, est-on vraiment sûr que, au prochain Conseil municipal, on ne va pas encore nous dire que cela ne va pas ?

**M. LE MAIRE.-** Non, je ne peux pas vous répondre cela, Monsieur LAMAND. Nous-mêmes sommes parfois surpris des directives de l'administration fiscale. Que voulez-vous que je vous dise ?

**M. LAMAND.-** Que de temps de perdu !

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de certitude. Nous nous adaptons à la réglementation et à la législation.

Sur cette délibération, quel est le vote ?

Y a-t-il des votes contraires ? *(Aucun).*

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune).*

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget principal Ville : Subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville**

**M. DERNONCOURT.-** Comme vous le savez, nous disposons désormais de cinq budgets annexes, Nauticaa, Location de salles, Halle couverte et, depuis cette année, les deux budgets annexes Lotissement, qui peuvent bénéficier de subventions d'équilibre provenant du budget principal Ville.

Il est proposé de donner un avis favorable au versement en fin d'exercice d'une participation en fonction du montant de l'éventuel déficit de chaque budget annexe.

**M. LE MAIRE.-** Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai une question concernant le versement de ces subventions d'équilibre. Quels sont les montants ?

**M. DERNONCOURT.-** C'est en fonction des déficits qui seront constatés en fin d'exercice.

**M. LE MAIRE.-** En fait, s'il y a déficit, c'est le budget principal qui compense le déficit de ces budgets annexes.

Est-ce l'unanimité sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, vous pouvez passer ensemble les délibérations suivantes, ce sont des délibérations classiques en fin d'année.

- **Budget principal Ville : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**
- **Budget annexe Location de salles : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**
- **Budget Nauticaa : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**
- **Budget Halle couverte : Autorisation d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

**M. DERNONCOURT.-** Ce sont des autorisations d'engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2017 qui devrait intervenir au mois de mars, et ce, afin d'assurer la continuité de l'activité.

En matière de fonctionnement, l'article L1612 du Code général des collectivités territoriales permet à la collectivité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par contre, pour l'investissement, les dépenses à engager ne peuvent excéder 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Ces autorisations d'engager des dépenses avant le vote du budget concernent le budget principal, mais aussi les budgets annexes.

Ainsi, il est proposé, pour le budget Halle couverte, que soient engagés en investissement 1 250 €, pour le budget Location de salles 54 367 €... Vous avez toutes ces propositions de chiffres.

Pour le budget principal, peuvent être engagés avant le vote du budget 25 % des dépenses du budget 2016 des différents chapitres budgétaires.

Peuvent être engagées également les dépenses inscrites aux autorisations de programme hôtel de ville, chaussées, peintures dans les écoles, équipements sportifs, BHNS, rénovation des écoles et restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine.

Voilà ces délibérations qui, je le rappelle, ont été adoptées par la commission des finances.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous en remercie parce que, si vous ne voulez pas voter, tout s'arrête au 31 décembre à minuit. On ne peut plus rien faire.

Monsieur GRABARZ.

- **Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2017**

**M. GRABARZ.-** Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit par cette délibération, comme à l'accoutumée, d'autoriser la souscription d'une ligne de trésorerie pour notre centre communal d'action sociale.

En effet, chaque année, notre CCAS est amené à solliciter auprès d'un organisme bancaire une telle ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € car, malgré la subvention annuelle que la Ville verse à notre CCAS, il peut toujours survenir un besoin ponctuel de trésorerie, ne fût-ce que du fait des dépenses toujours régulières alors que l'encaissement des recettes est plus lent. Cette ligne de trésorerie aide ainsi à y faire face.

Pour cela, il faut d'abord l'accord du Conseil municipal. Il nous est donc demandé d'autoriser son renouvellement pour 2017.

**M. LE MAIRE.-** C'est une délibération qui est proposée au Conseil municipal chaque année.

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Je voulais savoir si cette ligne avait été utilisée pour l'exercice 2016 ?

**M. LE MAIRE.-** Je n'en ai plus souvenir.

**M. KUZNIAK.-** Je ne sais pas le dire.

**M. LE MAIRE.-** Même le Directeur général des services ne peut pas le dire.

Nous allons le vérifier et nous vous apporterons une réponse écrite.

Monsieur le Directeur général des services, c'est noté ?

**M. KUZNIAK.-** Oui, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Il me semble que, au Conseil d'administration du CCAS, nous avons évoqué cela. Je crois qu'elle a été utilisée une fois. Nous vous le confirmerons par écrit.

Sur cette délibération, est-ce le même vote ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

- **CCAS - Demande de subvention pour l'année 2017**

**Mme GERMA.-** Le CCAS sollicite chaque année une subvention de fonctionnement pour permettre d'assurer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

Pour 2017, une subvention est à nouveau sollicitée. Dans l'attente du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune qui sera présenté courant février 2017, afin de permettre au CCAS de pouvoir fonctionner jusqu'au vote des budgets, il est proposé de reconduire à l'identique le montant de la subvention 2016.

Il convient aussi de rappeler que, en cours d'année 2016, une subvention complémentaire avait été sollicitée par le CCAS. Elle a donc été prise en compte dans le montant de la subvention proposée pour 2017, soit 3 050 000 €. Le montant supplémentaire était une subvention de 350 000 € et ce, pour l'achat des denrées alimentaires supplémentaires suite à la fréquentation accrue des cantines scolaires. Comme ce besoin est récurrent, nous l'avons inclus de suite.

**M. LE MAIRE.-** Nous avons intégré cela de suite dans la subvention 2017 plutôt que de passer par une délibération supplémentaire. Cela fera plaisir à Monsieur LAMAND qui va peut-être voter cette délibération puisque nous anticipons sa demande future.

Sur cette délibération, y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Y a-t-il des votes contre ? *(Aucun)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

*(Délibération adoptée à l'unanimité)*.

Je vous remercie.

Samia GACI.

- **Reversement de la participation financière du Contrat Enfance Jeunesse (Ville, CCAS et EPDEF)**
- **Convention « Contrat Enfance Jeunesse » - Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais - Ville de Liévin**

**Mme GACI.-** Monsieur le Maire, je propose de présenter ces deux projets de délibération à la suite, puisqu'elles sont étroitement liées.

Concernant le reversement de la participation financière, le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF prévoit que l'on définisse en fonction des objectifs fixés la répartition financière entre les différentes structures dont vous avez la liste et le détail en projet de délibération.

La convention est plus loin dans l'ordre du jour et a été distribuée sur table. Il s'agit de la convention qui régit ces accords et les objectifs entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales. C'est la deuxième convention que l'on signe. On parle de convention de 1<sup>ère</sup> génération, cette seconde convention couvre 2016 à 2020.

Monsieur LAMAND, nous n'hésiterons pas à vous présenter des avenants si des structures entraînent dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

**M. LE MAIRE.-** Sur le reversement de la participation financière, a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Est-ce un vote à l'unanimité ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité)*.

Je vous remercie.

Sur la convention, pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité)*.

Je vous remercie.

Nous saluons d'ailleurs le bon partenariat que nous avons avec la CAF, il est tout à fait exemplaire. Malgré les changements de personnes qui sont à la direction ou dans les sous-directions de la CAF, le partenariat est toujours exemplaire et je m'en félicite car, en particulier pour la petite enfance et le secteur enfance et adolescence, cela nous est particulièrement utile et important.

Monsieur WITCZAK, vous avez deux délibérations de garantie d'emprunt.

- **Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la résidentialisation de 44 logements allée Oscar Niemeyer - Résidence la Gohelle à Liévin**
- **Pas-de-Calais Habitat - Demande de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 38 logements rue Lechatelier à Liévin**

**M. WITCZAK.-** Pour la première de ces délibérations, la commune de Liévin garantit à hauteur de 100 % un prêt d'un montant total de 81 203 € souscrit par l'emprunteur Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 55618 constitué d'une ligne du prêt. Ledit contrat est joint en annexe.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur WITCZAK.

Sur ces garanties d'emprunt, je vous écoute.

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Je n'ai pas bien vu la durée de la garantie d'emprunt.

**M. WITCZAK.-** C'est dans le contrat qui est joint.

**M. LAMAND.-** Au temps pour moi.

**M. LE MAIRE.-** Quel est le vote ?

**M. LAMAND.-** Comme d'habitude sur les garanties d'emprunt, on s'abstiendra.

**M. LE MAIRE.-** Quel est le vote du groupe Front National ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Nous votons pour.

**M. LE MAIRE.-** Nous notons l'abstention du groupe Liévin Ensemble, les autres conseillers sont favorables.

*(Ces deux délibérations sont adoptées par le groupe majoritaire, Ecologie et Citoyenneté, Liévin Bleu Marine, Monsieur FRUCHART ; Liévin Ensemble s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Je vous signale que, sur l'exercice 2016, 151 logements neufs ont été réalisés sur Liévin – je me suis trompé, j'ai dit 158 lors de certaines manifestations. Je voulais vous donner ce chiffre pour votre information.

Je dis à Monsieur KAZNOWSKI que, sur la ligne de trésorerie, nous venons d'avoir l'information par Monsieur Romuald GALLO qui nous confirme que cette ligne de trésorerie a été utilisée une fois.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Pour la totalité ?

**M. LE MAIRE.-** Non, pour un petit montant. Si vous voulez le montant...

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Je voulais savoir si c'était vraiment utile.

**M. LE MAIRE.-** C'est parfois utile. Cela a été utilisé une fois. Il vaut donc mieux l'avoir.

Nous passons à la partie marchés publics, Madame MASSIN.



## **VI. MARCHÉS PUBLICS**

### **- Avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville**

**Mme MASSIN.-** Monsieur le Maire, il s'agit d'un avenant réglementaire au regard du Code des marchés publics afin d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre.

**M. LE MAIRE.-** Sur cet avenant, pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

### **- Avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville**

**Mme MASSIN.-** Suite à la défaillance d'un cotraitant, le bureau d'études ABAC, et à la liquidation judiciaire du cotraitant n° 4, le cabinet Atlante Architectes se substitue au cotraitant défaillant.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur l'opération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

### **- Marché de travaux - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville - Avenant n° 1 du lot n° 10 VRD**

**Mme MASSIN.-** C'est juste une question de réorganisation. Les entreprises ont changé de nom et, du coup, il y a lieu de recourir par voie d'avenant au transfert de ce marché à cette nouvelle structure juridique.

**M. LE MAIRE.-** Pas de souci ? Nous sommes d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

### **- Marché de travaux - Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville - Avenant n° 2 du lot n° 10 VRD**

**Mme MASSIN.-** Là, il y aura une incidence financière, mais, en même temps, c'est obligatoire. ERDF a fait une étude sur les possibilités électriques du coin et, apparemment – je l'explique comme je l'ai compris –, on ne peut pas faire un raccordement électrique sur l'existant, on est obligé de faire un renforcement et ce, pour une somme de 14 017,53 €.

**M. LE MAIRE.-** C'est clair. C'est dit dans un langage pédagogique accessible à chacun.

Sur cet avenant, mes chers collègues, pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Vous voyez que les travaux sont bien engagés et, si tout se passe correctement, tout doit être terminé pour la fin de l'exercice 2017. J'espère que tout se passera bien. Je croise les doigts, parce que je voudrais vraiment que ce soit fini pour la fin de l'exercice 2017, j'aurai l'occasion de vous en parler. Je

préfère être prudent, avant d'annoncer quoi que ce soit, je veux être sûr que tout cela soit terminé à la fin de l'année 2017.

Madame BELLOUNI va nous parler du Vent de Bise.

- **Construction de la Maison des projets du Vent de Bise - Avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre**
- **Construction de la Maison des projets du Vent de Bise (annule et remplace la délibération du 30.06.2016)**

**Mme BELLOUNI.-** Monsieur le Maire, il s'agit de la construction de la Maison des projets du Vent de Bise. Une délibération annule et remplace la délibération du 30 juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Ville de Liévin envisage la création de la Maison des projets sur le secteur du Vent de Bise. Ce lieu de proximité sera ouvert à tous. Ce sera également un lieu d'accompagnement à la vie associative et de tous les projets sur le secteur.

Par délibération en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Maire a informé que le préfet du Pas-de-Calais a notifié son accord de subvention à hauteur maximale de 224 000 €, sous condition d'une réalisation des travaux dans les quatre ans. Dans cette même délibération, Monsieur le Maire a également informé que le bailleur Pas-de-Calais Habitat s'est engagé à cofinancer ce projet à hauteur minimale de 28 000 €.

Le coût prévisionnel de réalisation des travaux est estimé à 499 062,58 € hors taxe, qui seront réalisés sur une période de 12 mois.

Le marché sera alloté en six lots, tels que décrits sur la délibération.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la question.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame BELLOUNI.

C'est un avenant obligatoire qui ne pose pas de souci.

Est-ce le même vote ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Sur la deuxième délibération, est-ce le même vote à l'unanimité ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Je vous signale que, dans le cadre de la restructuration de cette résidence du Vent de Bise, nous avons obtenu de la part de l'État l'autorisation de procéder aux premiers relogements des trois résidences qui s'appellent Sirocco, Tivano et Pampero, 88 logements au total. Les premiers entretiens vont se dérouler et vont être engagés à partir du mois de janvier. Une fois que ces relogements auront été opérés, que les lieux auront été vidés – 88 logements, mais il y en a moins, parce qu'une quinzaine de logements sont vacants –, la démolition sera engagée sur ces trois bâtiments et ensuite la reconstruction. Je vous en reparlerai plus tard puisqu'une étude urbaine doit être engagée et réalisée très prochainement. Nous aurons l'occasion d'en délibérer au sein de cette assemblée.

En tout cas, c'est une bonne nouvelle, parce que cela veut dire que l'opération démarre enfin.

Madame GERMA, pour un groupement de commandes.

- **Convention modificative de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Liévin**

**Mme GERMA.-** En fait, il y a eu une évolution des besoins des membres du groupement. Il y a lieu de retirer de la délibération en date du 17 décembre 2015 toute une série de marchés dont vous avez la liste.

Il convient de voter sur cette convention modificative.

**M. LE MAIRE.-** C'est une délibération classique.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

- **Accord-cadre à bons de commande pour travaux d'aménagement, entretien et réparation du patrimoine**

**Mme HAUTECOEUR.-** Il s'agit de lancer le projet d'un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation du patrimoine bâti. Le coût prévisionnel sera limité aux crédits ouverts à cet effet et ces crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

La procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert en lots séparés. Vous avez le détail des lots.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAUTECOEUR.

Pas de souci ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

- **Accord-cadre à bons de commande pour prestations de sécurité**

**Mme HAUTECOEUR.-** Il s'agit également de passer un accord-cadre à bons de commande, cette fois pour la sécurité. Le coût prévisionnel est limité aux crédits ouverts à cet effet. Comme pour la précédente, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Le montant des lots figure dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAUTECOEUR qui n'a pas l'habitude de rapporter ces délibérations, qui sont souvent présentées par Monsieur MACQUART. Celui-ci s'est fait opérer du genou et j'en profite pour lui souhaiter bon rétablissement.

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Concernant le lot 1 « intervention sur alarmes » et le lot 2 « gardiennage et agents de sécurité », quel est le but de recruter des agents de sécurité et des interventions sur alarme ? De quoi parle-t-on ?

**M. LE MAIRE.-** Monsieur KUZNIAK.

**M. KUZNIAK.-** Concernant le lot n° 1 « interventions sur alarme », tous nos bâtiments sont sur alarme et, lorsqu'il y a un déclenchement d'alarme ou une non mise sur alarme à l'heure prévue, la société de gardiennage se déplace, vérifie et en rend compte.

Concernant le lot n° 2 « gardiennage et agents de sécurité », c'est pour faire face aux dispositions nouvelles du plan Vigipirate. Désormais – vous l'avez d'ailleurs vu sur la braderie –, nous sommes obligés d'avoir des agents de sécurité. C'est donc pour faire face à ces besoins ponctuels pour de l'événementiel.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai une autre question. Dès lors que la police municipale sera mise en place dans notre commune, est-ce qu'on aura à recruter des agents de sécurité ?

**M. LE MAIRE.-** Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Est-ce que c'est une mission qui pourra leur être confiée ?

**M. LE MAIRE.-** Ce sera regardé le moment venu avec les policiers municipaux en question et nous verrons comment sera faite la répartition du travail.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR.

- **Attribution du marché de fourniture et livraison de fleurs, plantes, arbres, fournitures horticoles et terreaux**

**Mme HAUTECOEUR.-** La municipalité a engagé la passation d'un marché public selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de fleurs, plantes, arbres, fournitures horticoles et terreaux pour les services municipaux.

La durée du marché est de 12 mois reconductible trois fois. Le marché se décompose en six lots attribués à HORTI-FLANDRE, CHLORODIS, ROGEAU et FLEUR.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif des années concernées.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAUTECOEUR.

Vous aurez pu remarquer que cette délibération passe beaucoup plus tôt que l'année précédente. C'est pour obtenir de la part de nos fournisseurs des plants qui soient de meilleure qualité que ceux que nous avons eus l'année dernière. L'année dernière, l'appel d'offres avait été passé beaucoup trop tard et je dois dire – je ne sais pas si vous partagez cet avis-là – que je n'avais pas été très content de la qualité du fleurissement cet été. J'avais sollicité quelques explications et, parmi ces explications, il y avait le fait que, l'appel d'offres ayant été lancé tard, nous n'avons pas pu avoir de la part de nos fournisseurs de bonnes qualités de plants et d'espèces. Aujourd'hui, nous passons donc cela beaucoup plus tôt et je suis persuadé – puisque les services vont réagir – que nous aurons un très beau fleurissement en 2017.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai une observation sur le lot n° 5 attribué à une société belge. Je voulais savoir si, pour l'appel d'offres, des entreprises basées dans la région avaient sollicité ce lot n° 5.

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr. C'est le Code des marchés publics.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Qu'est-ce qui a justifié le choix ?

**M. LE MAIRE.-** Le prix : moins cher à qualité égale.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Vous privilégiez donc les entreprises... ?

**M. LE MAIRE.-** Non. C'est le code des marchés publics. Sinon, je me mets hors la loi.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Je pense qu'il peut y avoir des clauses.

**M. LE MAIRE.-** Non ! Vous ne pouvez pas interdire à une entreprise qui fait partie de la communauté européenne de postuler à un marché. À partir du moment où elle offre une qualité et un prix meilleurs que ceux de ses concurrents, vous êtes obligé de la choisir. Cela se produit à de multiples reprises dans beaucoup de marchés publics qui sont lancés. C'est comme cela.

Si vous ne voulez pas voir d'entreprises qui viennent de Belgique ou d'ailleurs, il faudrait changer la législation, mais, aujourd'hui, la législation permet à ces entreprises de répondre et donc de remporter le marché si elles font la meilleure réponse en termes de prix et de qualité, en fonction des critères qui sont définis par la commission.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Certes, il y a la réglementation et la législation, mais je m'interroge. Il me semble que, maintenant, dans un marché public, on peut mettre une clause qui concerne la proximité et notamment le coût énergétique impacté par le produit. Je ne suis pas sûr, mais il me semble que, maintenant, une législation permet cela.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons y regarder.

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Nous avons eu ce débat récemment lors d'une commission d'appel d'offres à laquelle participait d'ailleurs le représentant de la Concurrence. Malgré tout ce qui se dit actuellement dans les médias – on a vu par exemple récemment un dirigeant politique dire que l'on pouvait choisir les entreprises et mettre une clause en faveur des locaux –, le représentant de la Concurrence a réaffirmé que ce n'était pas possible et que l'on devait s'en tenir à la législation, en pensant tout de même que, dans l'avenir, cette législation devrait évoluer.

**M. LE MAIRE.-** Je pense qu'elle va évoluer vu les débats qu'il y a aujourd'hui.

Quant à cette clause, Monsieur LUDWIKOWSKI, Monsieur KUZNIAK me signale qu'elle peut être mise en pratique sur des marchés alimentaires, pas pour des fleurs.

**M. LUDWIKOWSKI.-** On peut manger les fleurs.

*(Rires).*

**M. LE MAIRE.-** Quel est le vote sur cette délibération ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Nous voterons l'abstention sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Les autres sont favorables.

*(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté, Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Groupement de commandes Euralens - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet urbain Euralens**

**M. DARRAS.-** Comme vous le savez, un groupement de commandes a été constitué entre les Villes de Liévin, Lens, Avion et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la conduite du projet urbain Euralens. Ce groupement de commandes a confié à un groupement d'entreprises, Une Fabrique de la Ville, la SCET et Attitudes Urbaines, son marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 2, qui est joint au dossier, qui a pour objet d'arrêter les prestations du cabinet Attitudes Urbaines. En effet, la programmation urbaine est à ce jour arrêtée.

Je précise qu'il s'agit d'un avenant en moins-value, premier cadeau de Noël, à hauteur de 16 500 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Je signale que ce groupement de commandes à Euralens, La Fabrique de la Ville, nous aide en particulier sur tout le secteur Jean Jaurès. J'ai une bonne nouvelle à vous donner – cela n'a pas été signalé par la presse qui ne le sait sans doute pas. Le permis de construire du pôle de conservation du Louvre a été déposé il y a deux jours ici à la Ville de Liévin et il sera suivi par la DDTM d'Arras. C'est une bonne nouvelle, les choses sont engagées, c'est fait, déposé. Ce pôle de conservation va pouvoir maintenant poursuivre son cheminement. On a presque hâte d'être à 2019 pour le voir construit et surtout en état de fonctionnement.

Sur cette délibération, pas de souci ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Abstention pour le groupe.

**M. LE MAIRE.-** C'est noté.

*(Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté, Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Nous passons à l'aménagement, foncier, urbanisme, Monsieur GOGUILLON.

## **VII. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME**

- **Liévin : acquisition au Conseil départemental de parking, voirie et parvis du collège Pierre et Marie Curie**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, il est proposé l'acquisition à l'euro symbolique de l'assiette des parking, voirie et parvis situés hors de l'enceinte du collège Pierre et Marie Curie, de 4 100 m<sup>2</sup>, auprès du Conseil départemental.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

- **Liévin : ZAC de l'An 2000 - Acquisition de parcelles à Territoires 62**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, dans le cadre de la clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC de l'An 2000 conclue entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et la société Territoires 62, il est proposé l'acquisition par la Ville et la société Territoires 62 à titre gratuit de la voirie d'accès de la résidence Olympe, de la rue Du Guesclin et sa raquette de retournement.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, poursuivez avec la délibération suivante qui a fait l'objet d'un document remis sur table.

- **Liévin : 30 et 31 rue Chaptal, 32 résidence Aurore, 66 rue Germain Delebecque - Mise en vente par la SA d'HLM M&C Soginorpa**

**M. GOGUILLON.-** Effectivement, il y a un ajout pour le 66 rue Germain Delebecque qui fait partie de cette délibération.

La SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa souhaite procéder à la cession de quatre logements situés aux 30 et 31 rue Chaptal, 32 résidence Aurore, 66 rue Germain Delebecque.

Conformément à l'article L443-7 du Code de la construction et de l'habitation, la commune intéressée doit être consultée en tant que commune d'implantation et du logement.

**M. LE MAIRE.-** On nous sollicite toujours une délibération mais, en fait, cela leur est égal car, si nous disions non, ils pourraient quand même le vendre. Mais c'est comme cela, c'est l'administration.

Pas de souci sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Liévin : angle des rues Antoine Dilly et Arthur Lamendin - Ancien foyer municipal - Vente par la Commune à Habitat 62/59 Picardie**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, lors du remaniement cadastral en 1993, il a été omis une emprise d'environ 51 m<sup>2</sup> faisant partie intégrante de l'ancien foyer municipal.

Lors du Conseil municipal du 30 juin 2016, il a été procédé à la désaffectation et au déclassement de cette emprise qui peut donc être intégrée à la vente du foyer municipal au profit de SA HLM Habitat 62/59 Picardie.

**M. LE MAIRE.-** Si on parle de l'ancien foyer municipal et de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers, on parle forcément de la police municipale, puisque c'est à cet endroit qu'ils vont s'installer.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Pourquoi le vend-on ?

**M. LE MAIRE.-** Dans la configuration actuelle du foyer municipal et de la caserne des sapeurs-pompiers, il sera compliqué de mettre la police municipale avec ces bâtiments-là. On est obligé de les raser et de construire une résidence. C'est Habitat 62/59 qui va réaliser cette opération. À ce titre, nous disposons de surfaces que nous pouvons louer. Nous y mettrons la police municipale puisque l'emplacement est idéal, en plein cœur de ville, ce qui permettra à cette police municipale de pouvoir intervenir rapidement. Il leur faut des locaux pour pouvoir s'installer dans de bonnes conditions et être opérationnels.

Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, pour la délibération suivante.

- **Liévin : La Sablière - 2<sup>ème</sup> phase - Rues d'Ingres et Kuhlman - Cession par la commune d'un ensemble immobilier non bâti à la SARL Finapar**

**M. JACKOWSKI.-** Par délibération du dernier Conseil municipal du 13 octobre 2016, il avait été décidé de céder un ensemble de terrain, situé entre les rues d'Ingres et Kuhlman à Liévin, à la société Finapar, en vue de l'aménagement d'un lotissement de 139 lots libres.

Cette société devait se porter acquéreur directement de la parcelle BR n° 331 pour 6 240 m<sup>2</sup>. Les négociations n'ayant pas abouti, le projet a été revu à la baisse. Il ne fera que 120 lots libres. De ce fait, la société ne se rendra pas propriétaire de la parcelle BR n° 332 pour 5 684 m<sup>2</sup>. Par conséquent, l'emprise vendue ne sera que de 61 286 m<sup>2</sup> et non plus de 66 970 m<sup>2</sup>, ce qui avait été prévu à la délibération du 13 octobre.

Une demande a été adressée au service Domaine par courrier recommandé avec accusé réception daté du 12 septembre 2016 précisant la proposition financière de Monsieur BENSOUSSAN, le gérant de cette société.

Ledit service n'ayant pas répondu dans un délai d'un mois, nous avons appliqué l'article L1311-12 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que l'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur JACKOWSKI.

C'est quelque chose qui m'ennuie. Dans cette indivision Maussion de Favières, certains de ces héritiers se retrouvent jusqu'en Argentine, aux abonnés absents en permanence. Un notaire d'Amiens gère leurs biens, un contact a été établi avec celui-ci. Cela nous empêche de faire toute cette opération sur l'emprise décidée au départ.

Quand vous dites « que de 61 000 m<sup>2</sup> », Monsieur JACKOWSKI, je vous trouve un peu sévère. Ce n'est quand même pas rien.

Effectivement, cela va nous empêcher de le faire sur tout le terrain qui était imaginé au départ, c'est un peu gênant. Cela va surtout nous obliger à engager une procédure beaucoup plus lourde avec ce notaire d'Amiens, car, si nous n'arrivons pas à obtenir un accord à l'amiable, nous devrions engager une procédure d'expropriation pour pouvoir enfin maîtriser ce terrain. Or, une procédure d'expropriation veut dire beaucoup de temps passé entre le moment où on la lance et le moment où on obtient cette expropriation. Nous continuons donc ce contact avec le notaire d'Amiens mais, en même temps, j'ai demandé que l'on engage cette procédure d'expropriation.

Cela nous permettra quand même de réaliser 120 lots libres, c'est-à-dire 120 maisons en accession à la propriété qui viendront compléter ce qui se fait déjà d'une manière fort agréable et de grande qualité sur la première partie de La Sablière où les lots sont quasiment tous vendus, il doit en rester simplement quelques-uns. C'est effectivement le promoteur Monsieur BENSOUSSAN qui va s'occuper de cette opération. 120 lots libres, c'est une belle confiance qui est portée dans cette ville de Liévin. Quand on vient pour faire 120 lots libres, c'est que la ville attire et qu'elle est porteuse. C'est une bonne nouvelle pour Liévin et pour son développement.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Liévin : résidence La Sablière - Cession par la commune de lots à bâtir**

**M. GOGUILLON.-** Résidence La Sablière, il est proposé la cession de deux lots libres à des particuliers pour un montant total de 118 000 € hors taxe : 49 000 € pour le lot 49 et 69 000 € pour le lot 37.

**M. LE MAIRE.-** Nous avons des cessions à chaque fois.

Pas de souci sur cette délibération ? Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Liévin : résidence du Grand Siècle - Cession par la commune de lots à bâtir**

**M. GOGUILLON.-** C'est la même chose sur la résidence Grand Siècle. Il est proposé la cession de deux lots libres à des particuliers pour un montant total de 108 000 € hors taxe.

**M. LE MAIRE.-** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 34 lots libres ont été commercialisés par le service foncier de la Ville de Liévin, le montant total des recettes est de 1 719 600 € hors taxe.

Cela se poursuit. Il y en a encore, je rassure celles et ceux qui voudraient se porter acquéreur d'un lot libre. S'il y en a dans la salle, n'hésitez-pas.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Liévin : Cité du 2 mai - Dénomination de la future résidence de 20 logements - Maisons & Cités Soginorpa**



**M. LARDEZ.-** Maisons & Cités Soginorpa a déposé une demande de permis de construire à la cité 2 mai de Calonne de cinq bâtiments de quatre logements chacun.

Nous réactualisons la dénomination. Nous proposons le nom de la résidence « Jack London » et, pour la rue, « rue Edgar Poe ».

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Cette délibération n'est pas sur la table, mes chers collègues, mais je vais vous demander si vous en êtes d'accord. Je porte cette demande parce que celui qui me l'a faite est dans la salle. Je veux vous parler de Monsieur DUCROQUET qui m'a proposé de dénommer la résidence qui se construit au jardin public « résidence Aronio de Romblay », puisque, auparavant, le château Aronio de Romblay se situait non loin de là.

Je propose donc d'approuver ce choix.

En êtes-vous d'accord ? Peut-on l'acter ?

*(Aucune objection n'est exprimée).*

Monsieur le Directeur général des services, vous ferez part de cela à Maisons & Cités qui réalise cette opération.

**M. KUZNIAK.-** Il faudra néanmoins que l'on prenne une délibération au prochain Conseil municipal.

**M. LE MAIRE.-** Nous prendrons une délibération. C'est obligatoire ? Il faut aussi ce formalisme-là ?

**M. KUZNIAK.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Cela fera donc l'objet d'une délibération, mais je profite de la présence de Monsieur DUCROQUET pour le dire et le porter à l'assemblée.

Monsieur LAMIAUX.

**M. LAMIAUX.-** Puisqu'on est dans l'attribution de noms de résidence à des gens illustres, connus de Liévin, j'ai une proposition à vous faire. Je suis très surpris qu'une bienfaitrice de Liévin n'ait pas de rue, elle a simplement une salle à son nom. Cette dame s'appelle Fanniebelle CURTIS, elle était américaine, c'est elle qui a fait bâtir la Maison de la Mémoire et qui a mis en place cette école, alors que Liévin était complètement détruit à 100 %.

Je pense que, la prochaine fois qu'il y a un nom de rue ou un nom de résidence à donner, il serait bien que la Ville de Liévin soit reconnaissante à cette personne.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LAMIAUX, je pense que l'on a dénommé une salle de la Maison de la Mémoire du nom de cette dame. Je retiens la proposition, je la garde en réserve parce qu'elle a effectivement du bon sens.

**M. LAMIAUX.-** Je tiens à préciser que je n'ai pas de lien de famille avec cette personne.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur KUZNIAK, si vous voulez bien le noter – il le note déjà dans son portable.

**M. LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, je précise qu'elle n'était pas seule, elles étaient trois à l'époque.

**M. LE MAIRE.-** Cela va être long pour un nom de rue. On la retiendra peut-être elle, puisqu'elle a effectivement symbolisé...

**M. LEJEUNE.-** Non.

**M. LE MAIRE.-** Nous regarderons cela, mais je retiens la proposition. Nous n'allons pas débattre de cela aujourd'hui.

Monsieur GOGUILLON, poursuivez.

- **Liévin : rues Buffon, d'Alembert, Crépin, Joseph Viala, François Jacob, Emile Zola, Jules Ferry, du Maréchal Koenig, Colbert, Avenue Allende, Boulevard Mazarin, de Dunkerque - Conventions de servitudes entre l'Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville**

**M. GOGUILLON.-** Monsieur le Maire, il s'agit là d'autoriser la signature de conventions de servitudes à titre gratuit permettant à la société ENEDIS le passage de lignes électriques souterraines dans 12 parcelles en nature de la voirie propriétés de la Ville.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, le centre tertiaire.

- **Liévin : Centre tertiaire Arthur Pique - Levée de la clause de destination des lieux**

**M. DARRAS.-** La SCI Centre tertiaire Léon Blum est propriétaire du Centre Arthur Pique et elle n'a pas vocation à rester propriétaire. Je rappelle que Batixia, l'un des partenaires de la SCI, est une société d'investissement régionale qui a été créée par la Région pour favoriser le développement économique là où il ne s'implante pas spontanément. Cela demeure d'ailleurs aujourd'hui la seule société de ce type en France.

Aujourd'hui, elle souhaite utiliser les financements qui avaient été engagés dans ce projet pour pouvoir en monter d'autres à d'autres endroits. Pour cela, elle sollicite la levée de la clause de destination des lieux affectant l'utilisation de ce bâtiment.

C'est le deuxième cadeau de Noël, puisque le service France Domaine a confirmé le montant de l'indemnité à verser à la Ville, qui est de 125 000 €.

Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Maire, à lever la clause de destination des lieux moyennant le paiement de cette indemnité.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Cette clause précisait que, dans ces bâtiments, il devait y avoir des activités qui tournaient autour de la recherche d'emploi, de l'insertion professionnelle ou de la formation professionnelle, puisque c'était en lien avec la présence de la Mission locale, du PLIE, de la Maison de l'emploi et de toutes ces associations qui tournent autour de cette thématique.

L'investisseur est intéressé pour reprendre ces bâtiments, mais n'a pas forcément vocation à avoir ce type d'activité. Nous pouvons donc, en levant cette clause, permettre à un investisseur de s'intéresser à ces bâtiments. C'est intéressant parce qu'une partie d'entre eux sont aujourd'hui déjà vacants, qu'ils vont l'être encore davantage demain puisque vous savez que Pôle Emploi déménage en face de La Poste. C'est pourquoi je vous propose de lever cette clause de destination qui va, en plus, nous rapporter 125 000 €.

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, j'espère que vous avez révisé parce que, la fois dernière, vos explications étaient parfois incompréhensibles. Là, je pense que vous avez besoin de bien nous faire comprendre.

- **Liévin : implantation d'un relais de téléphonie mobile**

**Mme VANCAILLE.-** J'avais été complète, mais incomprise.

Là, c'est beaucoup plus simple. Lors du dernier Conseil, nous avons autorisé l'opérateur Free Mobile à installer un relais au stade Duflot sur la parcelle AV n° 139. Or, en application des marges de recul imposées par le plan local d'urbanisme, il convient d'implanter ce pylône sur la parcelle n° 53.

Tout le reste de la convention est inchangé.

**M. LE MAIRE.-** Nous passons donc de la parcelle AV 139 à la parcelle AV 53.

Sommes-nous d'accord ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je vote contre.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Ce sera également un vote contre pour notre groupe.

**M. LE MAIRE.-** Pour les autres, quel est votre vote ? (*Favorable*).

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté et Liévin Bleu Marine ayant voté contre).*

Je vous remercie.

Mme VANCAILLE.

#### - **Liévin : Stade Duflot - Relais de radiotéléphonie Bouygues Télécom**

**Mme VANCAILLE.-** L'opérateur Bouygues demande l'autorisation d'implanter des antennes sur le pylône détenu actuellement par Orange.

**M. LE MAIRE.-** S'ils mettent un pylône, ce n'est pas pour y mettre le drapeau de la ville de Liévin, c'est pour y mettre des antennes.

Je suppose que le vote sera le même que celui qui vient d'avoir lieu.

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté et Liévin Bleu Marine ayant voté contre).*

Je vous remercie.

Miguel GASSE.

#### - **Liévin : restructuration de la Cité du 2 mai - Convention de participation financière pour voiries et réseaux divers entre Maisons & Cités et la Ville de Liévin**

**M. GASSE.-** Suite à la démolition de 95 logements issus du patrimoine minier, le programme actuellement développé comprend la réalisation de 157 parcelles permettant la construction de 64 logements locatifs sociaux individuels, 75 logements en accession sociale et 18 lots libres de constructeur.

Ces différentes opérations de construction neuve seront desservies par des voies existantes appartenant au domaine public communal, ainsi que deux voies à créer ayant vocation à être intégrées dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire précise que, pour ce faire, une convention financière va être conclue entre Maisons & Cités et la Ville, ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières.

La participation financière accordée par Maisons & Cités est de 1 125 000 €. Ainsi, la participation financière de la Ville est de 675 000 €. Le montant des participations financières accordées par Maisons & Cités et la Ville sera ajusté à l'issue des études techniques détaillées et du résultat de l'appel d'offres, puis éventuellement à nouveau ajusté à la fin des travaux du projet, dans les conditions qui vous sont décrites dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur GASSE.

C'est là aussi une délibération importante puisqu'elle marque... j'allais dire le début, mais ce n'est pas tout à fait le début parce que, sur le secteur du 2 mai, deux opérations ont déjà été réalisées et la troisième est le bégainage dont nous avons posé la première pierre il y a peu. En tout cas, au sud de cette partie, cela va être le début de la reconquête de cette partie 2/5. 157 logements vont être réalisés là, avec un programme qui est intéressant parce qu'il mixe à la fois du logement social, du logement en accession à la propriété et des lots libres. Il est donc tout à fait exemplaire dans sa mixité. Cette délibération est donc quelque part fondatrice de la reconquête de ce secteur et du partenariat qui a été engagé avec Maisons & Cités pour en faire un quartier tout à fait exemplaire. C'est un dossier qui, bien évidemment, va aussi s'échelonner dans le temps puisque cela va durer jusqu'en 2020 pour finir toute cette opération.

Avez-vous des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Approbation d'une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge des travaux d'enfouissement de réseaux entre le Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle (SMTAG) et la Commune de Liévin relative à la mise en œuvre du projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) sur le territoire de la commune**

**M. DARRAS.-** Il s'agit ici d'approuver une convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge financière des travaux d'enfouissement des réseaux entre le Syndicat mixte des transports et la Commune dans le cadre de la réalisation des travaux du Bus à haut niveau de service.

En effet, comme vous avez eu l'occasion de l'exprimer dans ces lieux, Monsieur le Maire, il s'agit de profiter de la réalisation des travaux relatifs au BHNS pour effectuer des aménagements complémentaires d'embellissement du centre-ville qui excèdent ceux strictement nécessaires à l'implantation de la ligne BHNS et, en particulier, d'optimiser les moyens autant techniques que financiers.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de Bus à haut niveau de service, son tracé sur le territoire communal, conformément à la présentation qui en a été faite et au plan qui est annexé à la délibération ; d'approuver la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique et de prise en charge des travaux d'enfouissement des réseaux, ce maître d'ouvrage unique étant le Syndicat mixte des transports ; d'autoriser la Ville à contribuer au financement de la convention à hauteur de 5 724 348,02 € hors taxe et, enfin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à prendre toute mesure relative à l'exécution de ladite convention.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Il s'agit donc des travaux qui vont être réalisés dans le cadre du BHNS. Effectivement, on va entrer dans le dur.

J'évoquais le travail de Jean-Luc VAN BEVEREN, Laurent POTTIER et Henri JACKOWSKI sur la piscine. Sur le BHNS, je voudrais saluer l'engagement et le travail colossal qui est fait par Jérôme DARRAS, Carole DIART, Julien BOURDON et Jean-Philippe DESPREZ. C'est là aussi beaucoup de travail et de complexité.

Nous allons effectivement entrer dans le dur puisque, à partir du mois de janvier, on va commencer à faire les premiers travaux de dévoiement de réseau et que certains d'entre eux, ceux qui vont passer en plein cœur de ville, sur la rue Jean-Baptiste Defernez, vont générer des nuisances importantes. Patience pendant tous ces travaux parce que la circulation va être compliquée, mais c'est un mal pour un bien ensuite.

Je voudrais aussi signaler – je ne l'ai pas dit au Conseil communautaire, mais je le signale aussi à la presse ici présente – que j'ai eu une bonne nouvelle sur le BHNS. Vous savez que, dans le cadre de ce BHNS, nous allons devoir emprunter environ 225 M€, ce qui n'est pas rien, et la Banque européenne

d'investissement va accorder un prêt de 110 M€ au Syndicat mixte des transports et ce, à des conditions extrêmement avantageuses. Ce n'est pas rien non plus parce que je pense que, sur le territoire, il n'y a pas encore eu un dossier qui a attiré les faveurs de la Banque européenne d'investissement. C'est vous dire aussi que ce dossier est important pour le territoire et qu'il attire lui aussi l'attention et j'en suis particulièrement heureux. Je le répète, ce n'est pas tous les jours que l'on voit la Banque européenne d'investissement arriver sur un territoire. Elle a donné le montant maximal qu'il lui était possible d'accorder au SMT. C'est une belle réussite. Je n'ai pas perdu mon temps quand je les ai reçus, il y avait d'ailleurs un Belge, une Colombienne et un Espagnol, mais, heureusement, ils parlaient parfaitement français. Nous avons réussi pendant trois jours à leur montrer tout l'intérêt de ce BHNS, ils en ont été convaincus et j'en ai aujourd'hui la traduction. C'est une très bonne nouvelle pour ce dossier.

Y a-t-il des observations sur cette convention ?

Est-ce un vote positif ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Abstention pour le groupe.

**M. LE MAIRE.-** Pour les autres, est-ce un vote favorable ? (*Vote favorable*).

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Ecologie et Citoyenneté, Monsieur FRUCHART ; Liévin Bleu Marine s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logement locatif social - Modalités de validation des documents d'orientations de la politique intercommunale des attributions et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs**

**M. DARRAS.-** La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, réforme la gestion de la demande de logement locatif social. Sa finalité est de rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable. Pour ce faire, elle offre la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale – la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en ce qui nous concerne – dotés d'un programme local de l'habitat approuvé, ce qui a été fait ici en décembre 2015, de mettre en place une conférence intercommunale du logement social. C'est donc l'établissement public de coopération intercommunale, la CALL, qui est placé comme chef de file en matière de définition d'une politique globale de peuplement à l'échelle intercommunale.

La conférence intercommunale du logement est chargée de définir les objectifs en matière d'attribution des logements, ainsi que de procéder à l'analyse des besoins en matière de création d'offres de logement social adapté et d'accompagnement des personnes. Ces orientations doivent se traduire par la mise en place de différents dispositifs, comme ceux qui vous sont présentés ce soir ; c'est-à-dire le document d'orientations de la politique intercommunale des attributions et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs.

La conférence intercommunale de Lens-Liévin a adopté le 2 novembre 2016 les projets de document cadre en matière d'attribution des logements sociaux et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social pour notre territoire.

Il s'agit donc aujourd'hui de donner un avis favorable aux deux projets de documents qui ont été adoptés.

Je vous en donne rapidement le contenu, ils ont été annexés au dossier.

Le document cadre en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire de la communauté d'agglomération fixe les grandes orientations d'attribution : le diagnostic partagé du territoire, les enjeux et les ambitions de la politique d'attribution de logements, les orientations en matière d'attribution et les actions à engager regroupées en trois chapitres :

- suivre annuellement à l'échelle de l'intercommunalité les évolutions du parc social, de son occupation et de la demande de logements ;

- mettre en place un réseau multipolaire d'accueil et d'information du demandeur (12 communes sont concernées, dont la ville de Liévin avec son service habitat) ;
- structurer la gestion de l'ensemble des attributions autour d'un système de cotation de la demande.

En ce qui concerne le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, il fixe les grandes orientations en matière d'accueil et d'information des demandeurs qui seront mises en œuvre au travers de conventions opérationnelles, dont notamment une charte d'accueil et d'information du demandeur et un accord collectif intercommunal.

Les objectifs de ce plan sont d'informer les demandeurs et il définit, en fonction des besoins en logements sociaux et des circonstances locales, les orientations et le plan d'action de partenaires associés afin :

- d'organiser la gestion partagée de la demande,
- de satisfaire le droit à l'information,
- de traiter les demandes émanant des ménages en difficulté.

J'ai été aussi clair que possible sur un dossier qui est particulièrement complexe. En tout cas, les attributions de notre service habitat n'en seront pas modifiées et les Liévinois qui ont l'habitude des contacts avec ce service ne seront pas désorientés.

**M. LE MAIRE.-** Vous ne pouviez pas être plus synthétique, Monsieur DARRAS. En effet, vu le nombre de réunions qui se sont tenues dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur le sujet, vous ne pouviez pas faire plus court. Il y en a eu un certain nombre, cela vous a sollicité beaucoup et également les responsables du service logement.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, aujourd'hui, le chef de file dans ce domaine est la Communauté d'agglomération. C'est la loi ALUR qui le définit comme tel, mais l'implication des Villes, des maires et de leur service logement reste forte. Ils seront bien évidemment encore consultés comme ils le sont aujourd'hui et, surtout, la population pourra continuer à pouvoir utiliser les différents services habitat des villes qui en ont un. Toutes les villes n'en ont pas, mais les grandes villes possèdent ce service habitat.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

#### - **Liévin : mise en place d'un plan de prévention des risques miniers du Lensois**

**M. DARRAS.-** Les travaux de fin de concession minière sont achevés. La mise en sécurité des puits est terminée et il convient de réexaminer sur chaque commune les aléas, les risques et d'établir en tant que de besoin les plans de prévention des risques miniers.

Pour rappel, institué par l'article 94 du code minier, le plan de prévention des risques miniers permet de rassembler la connaissance des risques liés aux anciennes exploitations minières sur un territoire donné, de délimiter les zones exposées et de définir les conditions de construction et d'usage des sols, ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation, à l'exploitation des biens existants.

La démarche de plan de prévention des risques miniers a été mise en œuvre en région Nord - Pas de Calais par l'État, les préfets, et présentée à l'instance de concertation le 17 octobre 2008. Depuis, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Commune, sous forme de questions réponses, qui ont permis de prendre connaissance des ouvrages miniers présents dans la commune pour lesquels des aléas peuvent être générés et d'en présenter les enjeux présents ou à venir à moyen et à long terme.

Une ébauche de zonage et de règlement a été discutée et finalement présentée le 6 septembre 2016. Le règlement modifié et le projet de plan ont été transmis à la commune qui a deux mois pour faire part de ses remarques avant l'enquête publique.

Ces documents, selon nous, pénalisent la commune et dédouanent l'État qui a pris la responsabilité des dommages liés à l'activité minière après la dissolution de Charbonnages de France, en 2006, si j'ai bonne mémoire.

Or, nous avons sur notre territoire le Terril 80 et le Val de Souchez. Des crédits du Plan Vert, puis des financements européens FEDER ont été investis afin de permettre la mise en place de manifestations sportives. Or, à ce jour, elles sont certes autorisées, mais avec des prescriptions qui peuvent mettre en jeu la responsabilité juridique de notre maire.

Je vous propose donc de désapprouver la mise en place du plan de prévention des risques miniers du Lenois qui nous pénalise.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Si on désapprouve ce plan, que se passe-t-il ? Est-ce que la loi nous oblige à passer cela en Conseil municipal ou est-ce que ce plan de risques s'impose au document d'urbanisme des communes ?

**M. LE MAIRE.-** C'est simplement un avis qui est sollicité du Conseil municipal. L'État prend en compte cet avis ou il ne le prend pas en compte, mais, de toute façon, ce PPRM s'imposera.

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** À quoi bon donner notre avis ?

**M. LE MAIRE.-** Parce que nous sommes des élus et nous sommes amenés à nous prononcer sur ces questions. L'État sollicite notre avis et nous sommes en droit de le donner. Après cela, à charge pour l'État de modifier ou pas son PPRM.

Je me joins à la présentation de Jérôme DARRAS dans la mesure où, une fois de plus, l'État rejette les responsabilités sur les élus locaux et sur les maires en particulier. Nous sommes concernés pour le site du Val de Souchez. Les risques sont extrêmement réduits et un peu de pure forme, mais – je vais prendre une image qui est souvent employée pour l'administration – on sort le parapluie. Si, effectivement, à un moment donné, on devait chercher des poux parce qu'il se poserait tel ou incident ou accident, on préfère sortir le parapluie, l'administration se dédouane de tout, cela reporte la responsabilité sur le maire et c'est sur le maire que l'on viendrait chercher des poux.

C'est pourquoi je vous propose de nous prononcer défavorablement sur ce PPRM, à charge pour l'État de tenir compte ou pas de notre avis et de modifier ou pas ce PPRM.

Sur cet avis, êtes-vous d'accord pour donner un avis défavorable ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je vais m'abstenir sur cette affaire, parce que j'ai en tête les plans de prévention pour les inondations. Des collectivités n'ont pas mis en place ces plans de prévention et il y a eu quelques catastrophes. Je ne tranche pas sur la responsabilité et sur qui doit prendre quoi dans cette affaire, mais des risques ont été calculés, il y a un plan de prévention à mettre en œuvre et, moi, pour le coup, comme je ne l'ai pas étudié, je m'abstiens sur cette délibération et je ne vote pas défavorablement à la mise en place de ce plan de prévention.

**M. LE MAIRE.-** C'est noté.

Le reste du Conseil municipal est-il d'accord ?

*(La délibération est adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble, Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ; Ecologie et Citoyenneté s'étant abstenu).*

Je vous remercie.

Nous enverrons donc à Madame la Préfète du Pas-de-Calais un avis défavorable de la Commune de Liévin sur la mise en place de ce PPRM.

Monsieur DARRAS.

## VIII. ANRU

- **Projet de renouvellement urbain du secteur Vent de Bise/Jean Lebas - Signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain intercommunal dans le cadre du NPNRU**

**M. DARRAS.-** Nous avons déjà évoqué ce projet de renouvellement urbain du secteur Vent de Bise.

Pour permettre la conduite et l'élaboration de ce projet intercommunal de renouvellement urbain, un protocole de préfiguration doit être validé et signé entre la Communauté d'agglomération, dont vous avez compris qu'elle avait une compétence de plus en plus large dans ces domaines, les Villes de Lens, Avion et Liévin, les trois communes concernées par l'ANRU 2 – Lens avec le 12/14, ANRU dispositif national, Avion avec la République et Liévin, dispositif régional. C'est donc une convention avec l'État, l'ensemble des partenaires et notamment l'ANRU.

Ce protocole fixe les axes stratégiques du projet et définit les grandes étapes devant mener à la signature dans 18 mois de la convention avec l'ANRU.

Il permet également d'acter des subventions pour les premières opérations d'ingénierie, notamment pour le recrutement d'un ou d'une chargé de mission, financé par l'ANRU à hauteur de 86 250 €, pour la durée du protocole, c'est-à-dire pour 18 mois ; pour une étude urbaine et sociale également de 120 000 € hors taxe cofinancée par l'ANRU à hauteur de 60 000 € et par la Région Hauts-de-France à hauteur de 24 000 €.

Ce document, protocole de préfiguration, acte également le démarrage anticipé des relogements sur les trois premiers bâtiments voués à la démolition, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de préfiguration, à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être mobilisées et à engager les opérations d'investissement, d'ingénierie et d'étude sous maîtrise d'ouvrage Ville au titre du protocole de préfiguration.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ

## IX. SCOLAIRE

- **Restauration scolaire - Conventions**

**M. LARDEZ.-** Dans le cadre de la restauration scolaire, il conviendrait de passer une convention avec le collège Descartes-Montaigne, le collègue Darras à Riaumont, la régie Arena Stade couvert, le foyer Maurice Mathieu. Ce sont des structures qui accueillent les élèves des écoles de Liévin et qui définissent les prix des repas.

Le projet de délibération est joint en annexe.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur LARDEZ.

Combien d'enfants mangent chez nous désormais ?

**Mme CLEMENT.-** 1 200.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai une question sur le prix des repas pour le collège Descartes-Montaigne et le collège Darras à Riaumont.



Pour les élèves de Jean Macé, Marie Liétard, Jacques Prévert et Jean de La Fontaine qui mangeront à Descartes-Montaigne, le tarif est de 2,77 €.

**M. LE MAIRE.-** C'est 2,50 € pour nos élèves. Les élèves qui relèvent de la ville de Liévin, qui sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, payent le tarif de 2,50 € comme partout ailleurs, comme au foyer Maurice Mathieu, comme à l'Arena. Ces élèves payent 2,50 €, c'est-à-dire le prix de notre restauration.

Par contre, le collège fait payer 2,77 €. Ce n'est pas grave, les collégiens payent 2,77 € – je ne sais pas si c'est effectivement le prix –, mais nos élèves payent 2,50 € et la collectivité met la différence.

Le tarif est unique pour tous nos scolaires.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Je voyais 2,77 € et, sur l'autre collège, 2,66 €, je voulais savoir ce qui justifiait la différence.

**M. LE MAIRE.-** C'est le tarif qui est appliqué par le collège pour ses collégiens. Il est vrai que, au plan départemental, tous les tarifs ne sont pas identiques. Il y avait d'ailleurs de grandes différences et cela fait quelques années que, petit à petit, le Conseil départemental essaye d'aligner les prix de sa restauration. Aujourd'hui, on y arrive presque ; les chiffres que vous donnez le montrent.

En tout cas, ces enfants qui sont accueillis au collège payent le prix de 2,50 € qui a été décidé par le Conseil municipal.

Je rappelle que nous sommes engagés avec le CCAS – mais vous avez un représentant au sein du Conseil d'administration – sur la réalisation d'une nouvelle cuisine centrale qui permettra d'accueillir tous nos scolaires au même endroit et, forcément, avec le même service. Non seulement le prix sera identique, mais également ce qui sera dans l'assiette sera identique pour chaque enfant.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Marie-Claire HAAR, pour les questions de personnel.

## **X. PERSONNEL**

### **- Approbation du rapport et du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

**Mme HAAR.-** Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver le rapport du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Certains agents contractuels de droit public pourront intégrer sans concours la fonction publique territoriale dans le cadre d'un programme pluriannuel établi en fonction de nos besoins et de nos objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Ce programme définira le nombre d'emplois ouverts et les conditions de recrutement basées sur l'expérience professionnelle correspondant aux cadres d'emplois.

Un recensement des contractuels éligibles au dispositif d'accès à l'emploi titulaire a été effectué et soumis à l'avis du comité technique du 9 novembre 2016. Il concerne quatre agents de la collectivité, deux agents Ville et deux agents du CCAS.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAAR.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ce sera une décision appréciée par les personnels en question.

Madame Marie-Claire HAAR, parlez-nous de ce fameux RIFSEEP.

- **Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (FSE) et Complément Indemnitare Annuel (CIA) pour les cadres d'emplois des attachés, des secrétaires de mairie et des assistants socio-éducatifs**

**Mme HAAR.**- Vu les différents textes de loi et l'avis du comité technique du 9 novembre 2016, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'instituer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le régime indemnitare qui se définit comme un complément de rémunération.

Les avantages consentis au titre du régime indemnitare ont un caractère facultatif. Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire, principe de légalité. Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'État et c'est un principe de parité.

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents, quel que soit leur grade ou leur filière, à remplacer toutes les primes et indemnités, sauf celles limitativement énumérées par décret, à être mises en œuvre dans un délai raisonnable.

Actuellement, il est applicable aux cadres d'emplois suivants : administrateurs, attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, adjoints administratifs, conseillers socio-éducatifs, assistants socio-éducatifs, ATSEM, agents sociaux, éducateurs des APS, opérateurs des APS, animateurs et adjoints d'animation et techniciens.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) : c'est une part fixe, déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste ; elle est versée mensuellement.
- Le CI : c'est un complément indemnitare, c'est une part facultative et variable, fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel, dont le versement peut se faire annuellement ou en deux fractions, et ne sera pas que reconduite automatiquement d'une année sur l'autre.

Après un travail d'état des lieux et d'élaboration dans la concertation, la collectivité détermine l'enveloppe budgétaire et fixe les bénéficiaires, les modalités de versement, ainsi que les critères d'attribution.

Enfin, l'autorité territoriale, par arrêté individuel, attribue à chaque agent son régime indemnitare en respectant le cadre prévu par cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame HAAR.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.**- Monsieur le Maire, pour nous, le RIFSEEP est un dispositif qui divise les agents d'un même grade qui vont toucher des primes différentes et ce sont des possibilités de baisse de salaires pour les agents. On pourra baisser les primes en changeant de groupe, par exemple, en changeant de poste ou au gré d'une décision d'un chef. Rien n'est garanti, même pas la part fixe.

De plus, les textes prévoient que les agents devront négocier leurs propres primes au moins tous les quatre ans avec leur chef lors des entretiens professionnels, primes à la hausse ou primes à la baisse. C'est plus de pouvoir des chefs sur leurs rémunérations.

Plus largement, pour nous élus du Front National, le RIFSEEP est une attaque contre les garanties statutaires individuelles et collectives des agents, c'est une attaque contre les agents de notre commune.

Une seule question, Monsieur le Maire, la mise en place du RIFSEEP va-t-elle conduire à une diminution du régime indemnitare des agents de notre commune ? Vous avez la possibilité de maintien du régime indemnitare actuel au titre de l'IFSE. L'article 6 du décret n° 2014-513 prévoit que le montant du régime indemnitare perçu par l'agent est conservé au titre de l'IFSE. Toutefois, compte tenu du principe de libre administration de cette disposition, il ne s'applique pas à la fonction publique territoriale.

Pour nous, il est inadmissible que, après avoir subi un gel du point d'indice, les agents subissent maintenant un gel de l'indemnité.

Pour cette délibération, nous voterons contre.

**M. LE MAIRE.-** Je vais essayer de répondre, sans tomber dans des lectures réglementaires, syndicales ou autres, un peu complexes.

Je sais que ce RIFSEEP a été mis en place après une négociation avec les organisations syndicales qui n'a pas été complètement aboutie et – on peut employer le terme – il a été un peu imposé au forceps. Il a été mis en place, il s'applique puisqu'il a fait l'objet de décrets et de dispositions à mettre en œuvre. Il nous faut donc les mettre en œuvre.

Si vous avez bien remarqué, au travers de cette délibération, nous les mettons en œuvre simplement pour les catégories A et non pour les catégories B et C, puisque les décrets pour les catégories B et C ne sont pas sortis. Nous n'allons donc pas anticiper quelque chose qui n'est pas sorti. Par contre, pour les catégories A – cela concerne un nombre de personnels réduit –, ils sont sortis, il faut les mettre en place. Si nous ne les mettons pas en place, celles et ceux qui touchent aujourd'hui ce régime indemnitaire et ces primes pourraient demain ne plus les avoir. Si vous ne respectez pas la mise en application du RIFSEEP, Monsieur le receveur-percepteur, qui est responsable sur ses deniers publics, ne paiera pas, parce qu'on ne sera plus dans le cadre légal. Sur ses deniers publics, Monsieur le receveur-percepteur ne s'amuse pas ; sinon, c'est lui qui paye. Il ne va donc pas payer quelque chose qui ne serait plus légal. Il nous faut donc mettre en place ce RIFSEEP.

À la Ville de Liévin, nous le mettons en place d'une manière simple. Il faut dire aussi que les choses sont facilitées par le fait que la prime semestrielle, qui existe pour le personnel communal, a été mise en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Il est vrai que, pour toutes les primes qui ont été mises en place après le 1<sup>er</sup> janvier 1984, c'est plus compliqué de les intégrer dans le RIFSEEP. Pour nous, ce n'est pas le cas puisque, fort heureusement, cette prime a été créée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1984, ce qui facilite les choses.

Le principe est le suivant, il a été défini au comité technique que préside Madame HAAR et c'est la même règle qui va prévaloir pour les catégories B et C, mais qui a été mise en place cette fois-ci pour les catégories A puisque cela doit se faire avant le 31 décembre. Entre l'ancien régime indemnitaire et le nouveau régime RIFSEEP, le personnel communal aura une rémunération identique au centime d'euro près, il n'y aura ni gain, ni perte. On sera exactement sur le même niveau de traitement.

C'est le principe qui a été défini au sein de ce comité technique, qui a été validé par le comité technique, qui se mettra donc en place dès le 1<sup>er</sup> janvier pour tous les personnels de catégorie A et, qui en fonction de la parution des décrets – 2017, 2018, je ne sais pas, je ne maîtrise pas cela –, se mettra en place également pour les autres catégories B et C, puisqu'il n'y a pas de catégorie D ici.

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, j'aimerais avoir une précision. Si j'ai bien compris, le CT a donné un avis favorable à cette disposition. J'avoue que j'ai du mal à suivre parce que j'ai parfois beaucoup de mal à comprendre la réglementation interne. Est-ce la même démarche que ce qui a été débattu à la Communauté d'agglomération mardi ?

**M. LE MAIRE.-** Oui, mais j'ai évoqué le point de la prime ; chez eux, c'est un 13<sup>e</sup> mois et il a été créé après le 1<sup>er</sup> janvier 1984 ; cela crée donc des difficultés pour eux de pouvoir ajuster RIFSEEP et ancien régime.

C'est bien la même chose. À la Communauté d'agglomération, ce sont des fonctionnaires territoriaux, ils sont donc concernés par la même chose, mais ils anticipent la mise en place pour les catégories B et C, ce que nous ne faisons pas.

**M. DERNONCOURT.-** Je rappelle que le groupe communiste a voté contre cette délibération à la Communauté d'agglomération. Les explications que vous venez d'apporter, Monsieur le Maire, me permettent de voir un peu plus clair.

Dans la mesure où le comité technique, où sont représentées les organisations syndicales de la collectivité, a donné un avis favorable, nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Pour informer l'ensemble des collègues, je dirai que ce RIFSEEP se met en place actuellement dans les trois fonctions publiques, la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. Cela s'impose donc à nous.

Qu'y a-t-il derrière ce RIFSEEP ? La PFR, la prime en fonction des résultats, n'a pas pu passer. Ce qu'on n'a pas pu avoir par la porte, on le fait passer par la fenêtre.

Effectivement, il y a une part fixe, l'IFSE, qui est le régime indemnitaire de tous les agents. Dans ce cadre-là, les agents ne vont pas perdre en primes ; par contre, il y aura une part variable, le fameux complément indemnitaire annuel qui, lui, sera en fonction de l'emploi occupé. Par exemple, si un attaché territorial à la mairie anime, il pourra avoir une part variable plus conséquente (être du groupe 2, du groupe 1 ou du groupe 3) et, s'il est seulement expert, il pourra avoir une part variable qui serait modulée et qui serait plus basse. C'est ce qu'on lit dans le document. Par conséquent, à l'avenir, cette part variable pourrait être modulée. C'est en tout cas ainsi que cela se met en place chez nous dans la fonction publique de l'État.

Chacun peut avoir le regard qu'il veut sur ce RIFSEEP, mais il faut savoir que cela s'impose et, effectivement, vous avez raison de rappeler que, si on ne le mettait pas en place, le receveur-percepteur pourrait refuser les paiements. Toutefois, il faut voir qu'il y a là derrière une prime en fonction des résultats. RIFSEEP veut bien dire « régime indemnitaire en fonction des sujétions, de l'expertise etc. ». Il y aura donc à un moment une appréciation du chef de service sur la fonction occupée par l'agent et sur le poste occupé. Avant, on avait des attachés territoriaux qui avaient un certain régime indemnitaire et, là, ce sera en fonction du poste qu'il occupera.

**M. LE MAIRE.-** Non, pas à Liévin ! Je vous répète ce que je vous ai dit. Le personnel communal sera rémunéré de la même manière au centime d'euro près sur le nouveau RIFSEEP par rapport à l'ancien régime indemnitaire. Nous ne mettons pas en place aujourd'hui, puisque c'est quelque chose qui peut être mis en place en plus, le complément indemnité annuel. Si nous le mettons en place, effectivement, ce sera comme vous le dites selon l'appréciation du chef de service. Nous n'allons pas débattre de quelque chose que nous ne mettons pas en place pour l'instant, Monsieur LUDWIKOWSKI. Soyons pragmatiques et délibérons sur ce qui se met en place ici. Nous ne délibérons pas sur ce complément indemnitaire annuel puisqu'il ne se met pas en place ici à la Ville de Liévin et, s'il se met en place, vous en serez bien évidemment tenus informés et vous pourrez à nouveau donner votre avis et délibérer en conséquence.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je suis très heureux, parce que je n'avais pas compris. À la lecture du document, j'avais compris que le complément indemnitaire annuel se mettait en place. C'est donc bien de le préciser, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Sur cette délibération, y a-t-il des votes contraires ? (*Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

J'en déduis que les autres sont favorables.

(*Délibération adoptée par le groupe majoritaire, Liévin Ensemble et Ecologie et Citoyenneté ; Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART ayant voté contre*).

Je vous remercie.

Madame HAAR, pour la délibération suivante.

- **Création des emplois temporaires d'agents recenseurs, de coordinateur et de contrôleur pour le déroulement des opérations de recensement**

**Mme HAAR.-** Monsieur le Maire, il s'agit de recruter des emplois temporaires pour le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 25 février 2017, de leur permettre d'assister aux séances de formation préalables, de créer un emploi de coordinateur chargé de la préparation et de la réalisation des

enquêtes de recensement et de créer également un emploi de contrôleur responsable de la collecte et du contrôle des opérations de recensement.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'Insee.

Les agents recenseurs seront payés à raison de 4,50 € par feuille de logement remplie. Les coordinateurs et contrôleurs seront indemnisés à raison de 1,08 € par feuille de logement remplie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HAAR.

Concernant le travail qui est fait par les agents recenseurs aujourd'hui, vous aurez les résultats trois ans après. C'est la règle. C'est assez surprenant, je ne sais pas pourquoi cela prend autant de temps, mais c'est ainsi.

Sur cette délibération, sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

## **XI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Révision du tarif des concessions, des divers droits et redevances des cimetières**

**M. MICHALAK.-** Monsieur le Maire, le tarif des différents droits et taxes perçus au profit de la commune pour les diverses opérations funéraires dans les cimetières et le prix des concessions n'ont pas été modifiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Compte tenu des taux pratiqués dans les communes environnantes, proposition est faite des tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Vous pouvez voir sur le tableau les tarifs actuels et les tarifs proposés.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame HAAR.

### **- Recensement de la population - Année 2017**

**Mme HAAR.-** Il s'agit de recenser l'année prochaine 1 086 logements et la dotation de l'Insee s'élève à 6 069 €. Pour rappel, 4,50 € pour les agents et 1,08 € pour le contrôleur et l'encadrement.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

### **- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

**Mme BENEZIT.-** Monsieur le Maire, il s'agit de demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2016. Des sollicitations hors dispositions prévues dans la délibération ci-dessus citée nous sont parvenues.

Vous avez six demandes d'exonération pour les salles de cinéma Arc en Ciel, salle de spectacle ou salle de cinéma. Je vous laisse lire les noms des personnes qui l'ont demandé.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des observations à faire sur ces demandes de gratuité ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour une délibération sur table.

- **Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013**

**M. DARRAS.-** Le précédent conseil avait pris le 16 décembre 2013 une délibération définissant les conditions selon lesquelles les salles municipales pouvaient être mises à disposition gratuitement.

Une sollicitation vient de nous parvenir hors des dispositions prévues. Elle émane de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais et porte sur la salle Baras aux dates des 22 et 29 janvier et a pour objet la tenue des élections primaires de la Belle alliance populaire.

Il vous est proposé un avis favorable à cette demande.

Je dois vous avouer que, naguère, je n'étais pas un farouche partisan des élections primaires. En effet, j'estimais que c'était une américanisation de notre vie démocratique et je pense que l'influence anglo-saxonne sur notre culture et notre mode de vie est déjà assez prégnante comme cela. J'estimais que, finalement, la désignation d'un candidat à la présidence de la République, qui est quand même dans la cinquième République l'acte majeur, devait relever de la prérogative des militants et pas de tous ceux qui venaient verser 1 ou 2 €. Enfin, je me disais que c'était finalement accorder une prime à celui ou celle qui serait le meilleur communicant et pas forcément à celui ou celle qui aurait le meilleur programme pour le pays dans le cadre des convictions qui sont les siennes.

Cela dit, j'ai évolué, parce que notre société évolue, parce qu'il y a un besoin de renouvellement de notre vie démocratique, de remobilisation des citoyens. Vous en avez parlé en termes bien choisis, Monsieur le Maire, tout à l'heure, je ne prendrai donc pas davantage de temps pour étayer ce besoin de renouvellement et de remobilisation des citoyens.

Et puis, je dois avouer que j'ai trouvé la primaire de la droite et du centre instructive. En effet, ce n'est pas le candidat qui tenait l'appareil et qui avait la préférence des militants qui a été choisi, ce n'est pas le candidat qu'avaient choisi les médias et que les instituts de sondages donnaient comme favori.

Je pense donc finalement que ces exercices de primaire sont un exercice démocratique qui – nous l'avons évoqué pour notre référendum – fait partie de ces dispositifs qui permettent de renouveler la vie démocratique de notre pays.

Pour toutes ces raisons, qui sont, je l'avoue, en partie personnelles, je vous suggère d'émettre un avis favorable à cette demande.

**M. LE MAIRE.-** Bien, Monsieur DARRAS. Vous avez donné votre avis.

Est-ce que chacune et chacun d'entre vous allez donner votre avis ? Je vous laisse la parole.

Monsieur LEJEUNE veut donner son avis. Allez-vous rejoindre la Belle alliance populaire ?

**M. LEJEUNE.-** Justement, c'est ce qui me fait sourire, et même rire. Quand on pense « alliance populaire » et qu'on sait que le mouvement républicain et citoyen a été exclu de cette alliance, je ne pense pas qu'elle soit vraiment belle. C'est le premier point.

Deuxième point, je suis ce que vient de dire Jérôme DARRAS, je pense que les primaires sont tout simplement la mort à longue échéance des partis politiques. C'est ainsi que je le conçois.

Malgré tout, bien sûr, nous sommes d'accord pour octroyer gratuitement la location de la salle Baras à cette expérience des primaires à Liévin.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, je ne veux pas philosopher sur ce point, je suis bien sûr d'accord pour que la salle soit mise à disposition, mais j'ai entendu l'autre jour un journaliste qui disait : « comment font-ils pour trouver des noms comme cela, la Belle alliance populaire ? »

*(Rires).*

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LAMIAUX.

**M. LAMIAUX.-** Je voulais simplement vous poser une question, à vous, Monsieur le Maire, et à toute l'assemblée. S'il y avait une primaire Front National, mettriez-vous à disposition une salle comme vous le faites pour les socialistes ?

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LAMIAUX, pour qui nous prenez-vous ? Bien évidemment, que ce soit une primaire organisée par le parti socialiste, le parti communiste, le MRC, l'UMP, le Front National ou je ne sais qui, si des primaires étaient organisées et s'il y avait des demandes de salle pour tenir un scrutin, la salle serait mise à disposition de la même manière. Je le dis, c'est enregistré, une sténo enregistre tout. Bien évidemment, cela serait soumis au Conseil municipal de la même manière, avec une mise à disposition gratuite de salle, parce que c'est la démocratie.

**M. LAMIAUX.-** Je vous en remercie. Sachez toutefois que, du côté du Front National, on n'a pas ce type de problème puisqu'on a déjà notre candidate.

Peut-être pour une prochaine fois...

**M. LE MAIRE.-** Et, à droite, ils n'ont pas eu le problème, parce qu'ils ne nous ont pas sollicités. Il n'y a pas eu de bureau de vote à Liévin.

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Justement, en parlant de la primaire à droite – bien que je ne fasse plus partie d'aucun parti –, il m'a été dit qu'il n'y avait pas eu de salle pour cette primaire à Liévin tout simplement parce qu'il y avait déjà un scrutin le 27 novembre. Si des gens se posaient la question, ils ont la réponse.

**M. LE MAIRE.-** Vous voyez que vous êtes encore compagnon.

*(Rires).*

**M. LAMAND.-** Compagnon, je le serai toujours, je suis quasiment né avec cela, mais sans parti.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LUDWIKOWSKI, vous n'avez rien dit.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je n'ai rien à dire.

**M. LE MAIRE.-** Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

Madame Samia GACI ne peut pas prendre part au vote dans la mesure où elle exerce une activité au sein de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais.

*(La délibération est adoptée à l'unanimité, Madame GACI n'ayant pas pris part au vote).*

Je vous remercie.

Madame BENEZIT.

## - Dérogation au repos dominical - Avis du Conseil municipal

**Mme BENEZIT.-** Depuis le 6 août 2015, la loi MACRON a apporté des modifications aux ouvertures d'enseignes commerciales. De cinq ouvertures dominicales, nous pouvons aller jusque douze.

Afin que ces consultations soient pertinentes, la Ville de Liévin a réparti les enseignes en trois secteurs d'activité.

Pour cette dérogation, il ressort de la consultation que les concessionnaires automobiles et les enseignes multiservices ouvriront onze dimanches et que PicWic reste sur cinq ouvertures.

Vous avez les dates dans votre délibération.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des observations sur cette délibération ?

Monsieur DERNONCOURT.

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, vous connaissez notre position sur le travail du dimanche. Je considère que l'augmentation des dimanches travaillés va déstructurer encore plus la vie familiale.

Cette question a été posée en Communauté d'agglomération mardi, le groupe communiste a voté contre. Ici aussi, je voterai contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres expressions ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Pour nous, c'est pareil. On dit que « dans le Macron, tout est bon » ; ce n'est pas notre avis. On votera contre également.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Bien que MACRON ne soit pas ma tasse de thé, loin s'en faut, je voterai pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Pas d'autres expressions ? *(Plus aucune).*

Je trouve scandaleux que l'on puisse soumettre un vote comme celui-là à un Conseil municipal, parce que c'est mettre les élus locaux en porte-à-faux sur une décision qu'ils n'ont pas à prendre. En effet, de toute façon, cette loi est votée. Imaginez qu'un maire comme je suis dise non, qu'est-ce que je fais avec mes concessions automobiles ? Elles vont fonctionner à Lens, à Avion, à Bully et elles ne fonctionneront pas à Liévin ? On sait l'emploi qui est lié à ces concessions automobiles ou à ces secteurs marchands, etc. et on me dira « Monsieur le Maire, puisque vous faites cela à Liévin, on s'en va de votre commune » ! Mettre en porte-à-faux les élus locaux sur de tels sujets, je trouve cela un peu scandaleux !

Par défaut, je voterai cette dérogation au repos dominical, je dis bien « par défaut », parce que je suis tout autant que vous attaché au repos dominical. Cela dit, je pense à celles et ceux qui sont implantés ici et qui pourraient nous en faire porter la responsabilité ; derrière cela, c'est la ville de Liévin qui serait dévitalisée sur le plan économique, ce que je ne souhaite bien évidemment pas.

Par défaut, je voterai donc favorablement cette délibération.

Je fais donc voter cette délibération.

Qui est contre ? *(Les communistes, Ecologie et Citoyenneté et Monsieur FRUCHART).*

Qui s'abstient ? *(Liévin Bleu Marine).*

Qui est pour ? *(Liévin Ensemble et le groupe majoritaire sans les communistes).*

*(La délibération est adoptée).*

Je vous remercie.

- **Désignation d'un membre du Conseil pour siéger au sein des commissions municipales et structures extérieures en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**



**M. LE MAIRE.-** Bien évidemment, le départ d'Elodie DUVAL nous oblige à la remplacer.

Vous savez que la règle voudrait qu'il y ait des votes à bulletin secret.

Je me tourne vers vous. Souhaitez-vous qu'il y ait ce vote à bulletin secret ?

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Le groupe Liévin Ensemble propose le vote à main levée. De toute façon, cela ne changera pas grand-chose.

**M. LE MAIRE.-** Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette proposition ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Peut-on savoir qui est candidat ?

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous le dire.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** S'il n'y a qu'une candidature...

**M. LE MAIRE.-** Etes-vous d'accord sur le principe ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Bien sûr.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose :

- sur la commission Vie citoyenne, Monsieur Marc TEILLIEZ,
- sur l'Association culturelle et sociale Jules Grare, Monsieur Marc TEILLIEZ,
- sur le collège Descartes-Montaigne, Madame Françoise BENEZIT.

Sommes-nous d'accord sur ces propositions de désignation ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

## **XII. SUBVENTIONS**

### **- Demandes de subventions 2016**

**M. LARDEZ.-** On vous propose de valider l'attribution des subventions aux associations. Vous avez la liste et les montants sous les yeux.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ?

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Il y aura sans doute un vote divisionnaire pour une association.

Je pense que les associations qui œuvrent dans notre commune doivent œuvrer pour les Liévinos et, en faisant une recherche sur « Les perles du Faso », il semblerait que ce soit une association à Liévin qui vienne en aide au Burkina Faso.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Je n'ai rien contre, mais je voterai contre.

**M. LE MAIRE.-** Sur « Les perles du Faso », nous notons le vote contre du groupe Front National.

Quelqu'un d'autre vote-t-il contre ?

**M. FRUCHART.-** Je voterai contre.

**M. LE MAIRE.-** Pour « Les perles du Faso », tous les autres sont-ils d'accord ? *(Vote favorable des autres conseillers).*

Pour le reste, sommes-nous tous d'accord ?

*(La délibération est adoptée à l'unanimité, à l'exception du vote sur la demande des « perles du Faso » sur lequel Liévin Bleu Marine et Monsieur FRUCHART votent contre).*

Je vous remercie.

#### - **Demandes de subventions 2017**

**M. LARDEZ.-** C'est la même chose pour 2017.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ?

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** A quoi correspond le montant de 150 000 € accordé pour l'Amicale des communaux ?

**M. LE MAIRE.-** Par exemple, ils ont fait hier l'arbre de Noël des enfants des communaux. J'y suis allé comme chaque année, cela se passait à Pathé. Franchement, c'était exemplaire. Ils ont présenté un spectacle d'aigles et de faucons, dans la salle d'Arc en Ciel. Je ne pensais pas qu'il était possible de faire voler des aigles et des faucons dans cette salle. Ensuite, il y avait un superbe buffet de chocolats, de bonbons, de gâteaux, puis un film de Disney a été diffusé.

Il y a aussi tous les avantages et les sorties qu'ils peuvent faire à l'extérieur de Liévin, le repas de fin d'année. C'est l'Amicale des communaux qui organise et finance tout cela, d'où cette subvention.

Sommes-nous d'accord sur ces subventions 2017 ?

*(Délibération adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

**M. LE MAIRE.-** J'ai reçu des questions diverses de Monsieur LAMAND, mais elles sont trop tardives. En effet, je rappelle que l'article 23 du règlement du Conseil municipal stipule que « *les questions diverses doivent être déposées au moins cinq jours à l'avance* ». Tel n'est pas le cas, puisque votre question est arrivée le 13 décembre 2016 à 11 heures 03. Vous les poserez donc la fois prochaine, mais dans les temps impartis.

En revanche, j'ai reçu celle de Monsieur LUDWIKOWSKI.

Je vous écoute. Que souhaitez-vous savoir, Monsieur LUDWIKOWSKI ?

**M. LUDWIKOWSKI.-** Il n'y a rien d'urgent et vu l'heure tardive...

Comme je vous l'ai écrit, la loi interdit aux collectivités l'épandage de tout pesticide à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ma question est la suivante : comment la Ville de Liévin compte s'y prendre pour remplir cette obligation dans les délais fixés par la loi et quelle est l'ambition de la Ville en la matière ?

**M. LE MAIRE.-** La loi est la loi. Par conséquent, comme nous n'avons plus le droit, nous ne serons pas hors la loi.

Nous sommes en train de faire une étude. Cela tombe bien puisque ce n'est pas la période végétative, cela ne pousse pas, on n'a donc pas besoin d'en utiliser. Nous faisons justement un diagnostic sur nos pratiques phytosanitaires et, à la suite de ce diagnostic, un plan d'action va être mis en œuvre par nos services municipaux, plan d'action qui respectera strictement la loi, tout comme d'ailleurs nos prestataires respecteront aussi cette loi.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Auriez-vous l'amabilité de me faire parvenir le diagnostic et le plan d'action lorsqu'ils seront faits ?

**M. LE MAIRE.-** Madame DIART, peut-on transmettre cela à Monsieur LUDWIKOWSKI ?

**Mme DIART.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Madame DIART est d'accord. On vous transmettra donc cela.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Merci.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** Pouvez-vous nous communiquer la date du prochain Conseil municipal ?

**M. LE MAIRE.-** Le 9 février 2017, mais c'est une date qui pourrait être amenée à être modifiée si j'avais des contraintes personnelles.

Mes chers collègues, Monsieur DERNONCOURT va nous présenter un projet de motion.

- **Motion relative à la prévention des expulsions locatives pour les ménages en difficulté**

**M. DERNONCOURT.-** Monsieur le Maire, ces derniers mois, plusieurs maires du secteur ont été confrontés à des procédures d'expulsion sur le territoire de leur commune et ont réagi avec détermination s'opposant à ces expulsions.

Cette situation a conduit les groupes politiques de la CALL, communistes, socialistes, citoyens, à définir une position commune qui a fait l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité.

Il est proposé, comme cela va se faire ou s'est déjà fait dans toutes les communes de la Communauté d'agglomération, d'approuver une motion similaire dont vous avez le texte et qui affirme avec force notre opposition à ces pratiques d'expulsion d'un autre temps.

Je ne sais pas s'il est nécessaire de lire cette motion, mais, si vous le permettez, je voudrais exprimer brièvement un vécu personnel quant à cette motion qui souligne qu'être jeté à la rue constitue un traitement inhumain et dégradant. Il s'agit là de mots justes dont je peux témoigner de la portée sur des enfants notamment puisque, au milieu des années 1950, avec mes parents et mes frères, nous avons été expulsés brutalement par les forces de police accompagnées d'un huissier et d'un camion de déménagement. Mon père avait été arrêté et licencié en 1948 et nous n'avions plus le droit au logement minier. Je peux témoigner qu'un tel moment est traumatisant pour la famille, pour les enfants et marque à tout jamais la mémoire.

Je crois que rien n'est pire que l'expulsion et que tout doit être fait, quelle que soit la situation, pour trouver une solution préservant tout être d'un tel traitement inhumain et dégradant.

Je suis particulièrement satisfait que l'ensemble des forces politiques de la CALL et, aujourd'hui, notre Conseil municipal se prononcent contre les expulsions.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des expressions ? *(Aucune).*

Approuvons-nous tous cette motion ?

*(Motion adoptée à l'unanimité).*

Je vous remercie.

J'ai une dernière information à vous donner, je le dis aux responsables des formations politiques, puisque nous allons entrer dans une période électorale. Je ne supporte pas, en tant que maire, et mes concitoyens ne supportent pas ce que l'on appelle l'affichage sauvage.

Je vous lis donc un texte réglementaire qui est passé dans la lettre du maire.

*« À Bédarrides, dans le Vaucluse, le maire a réclamé le paiement de 2 165 € pour frais d'enlèvement par les services de la commune de publicités illégalement apposées par un parti sur du mobilier urbain et des panneaux de signalisation.*

*En effet, l'affichage doit respecter le code de l'environnement et notamment ses articles 581, ligne 24, et, à défaut, le maire ou le préfet, selon le cas, peut faire procéder d'office à la suppression immédiate d'une publicité apposée sur des biens sans l'accord écrit de leur propriétaire ou d'une publicité apposée sur un immeuble sans mention permettant d'identifier celui qui l'a fait apposer. Nul besoin au préalable d'ordonner la suppression ou la mise en conformité du dispositif. Les frais sont supportés par la personne qui a collé ou fait coller cette publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge de celle pour laquelle la publicité a été réalisée. » En l'occurrence, le parti politique.*

Je vous signale, Messieurs et Mesdames, que je ferai respecter cette réglementation à Liévin d'une manière très stricte et que j'enverrai donc les factures des frais au titre de l'enlèvement de cet affichage sauvage aux différentes formations politiques pour qui il serait apposé.

Je vous laisse la parole.

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** C'est entendu, mais, par exemple, lorsque le cirque vient à Liévin, est-ce qu'il a la même interdiction que les partis politiques ?

Lors du passage cet été sur notre ville de Liévin, il y a eu de nombreuses affiches qui sont encore collées et, chaque année, ils ne s'interdisent pas de procéder à ce genre d'affichage.

**M. LE MAIRE.-** Je le ferai bien évidemment.

Puisque vous parlez du cirque, j'ai vu la réaction de nombreuses Liévinoises et de nombreux Liévinos à propos de ce qui s'est passé avec le dernier cirque qui s'est installé à Liévin, où des lionceaux ont été baladés dans la ville d'une manière franchement ignoble.

Je vous propose donc que nous n'accordions plus la permission à un cirque de s'installer à Liévin dès lors qu'il y a, au sein de ce cirque, des animaux qui sont protégés par la convention de Washington. Cela évitera ce type de débordement que nous avons vu il y a peu. Les cirques où il y a des spectacles de clowns, d'acrobaties, etc. pourront toujours se dérouler à Liévin et également si ce sont des animaux domestiques de type chevaux, mais en aucun cas des animaux protégés par la convention de Washington. En effet, j'ai été choqué, tout comme les Liévinoises et les Liévinos, puisque je suis passé à ce moment-là devant cette cage où il y avait des pauvres lionceaux qui étaient totalement apeurés.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dénoncer et punir l'affichage sauvage, notamment en période électorale, mais je voudrais vous faire observer, Monsieur le Maire, que les panneaux d'affichage libre dans cette ville sont très rares et qu'il est compliqué pour un parti politique de coller ses affiches lorsqu'il en a l'occasion.

**M. LE MAIRE.-** Il en existe, Monsieur LUDWIKOWSKI, et de nombreux. Quand on a déjà fait le tour de ces panneaux libres, on a déjà bien travaillé.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Je vous parle de quelqu'un s'est vu recoller toutes ses affiches électorales justement par le cirque Zavatta ! Je suis bien placé pour avoir une opinion sur l'affichage sauvage !

**M. LE MAIRE.-** C'est de l'affichage libre. Chacun a le droit d'y mettre ce qu'il veut.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Combien y a-t-il de panneaux d'affichage libre, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas le nombre exact en tête, Monsieur LUDWIKOWSKI. Je pourrai vous le donner, ainsi que les emplacements exacts si vous ne les connaissez pas tous.

Mais devrais-je vous les donner ? Peut-être pas.

**M. LUDWIKOWSKI.-** Cela doit être public.

**M. LE MAIRE.-** On vous les transmettra si vous le souhaitez.

Monsieur LAMAND.

**M. LAMAND.-** Monsieur le Maire, bien entendu, l'affichage sauvage est répréhensible et doit l'être. Ce n'est pas seulement qu'une pollution visuelle, c'est aussi un respect du patrimoine, des bâtiments.

Pour ma part, je n'ai jamais pratiqué ce genre de chose, j'ai toujours été contre. Il y a suffisamment de panneaux publics à Liévin – bien sûr, il faut les connaître – pour pouvoir apposer ses affiches.

**M. LE MAIRE.-** Je pense même que c'est contre-productif car, aujourd'hui, la population est sensible à cela. Je pense qu'elle n'apprécie pas que le mobilier municipal ou urbain soit dégradé par ce type d'affiche.

Monsieur KAZNOWSKI.

**M. Guillaume KAZNOWSKI.-** J'ai du mal à comprendre ce que dit Monsieur LAMAND car, lorsque nous étions ensemble à l'UMP, nous faisons régulièrement du collage sauvage ensemble. À mon avis, vous avez la mémoire courte, Monsieur LAMAND.

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée et je vous souhaite aussi de bonnes fêtes de fin d'année. J'espère quelles seront les plus joyeuses et les plus agréables possible pour vous, non sans penser quelques instants – et je vous incite à y penser et à être aussi généreux – à celles et ceux qui sont bloqués dans la ville d'Alep. C'est une honte pour la communauté internationale que l'on puisse bloquer des populations entières, les rendre prisonnières et les amener à la mort. Bonnes fêtes à vous, mais ayons une pensée pour celles et ceux qui sont dans une situation de très grande détresse et, malheureusement, de danger de mort.

Merci à vous pour votre participation à ce Conseil municipal et bonnes fêtes de fin d'année.

*(La séance est levée à 21 heures 55).*